AVENANT N°8

A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LORMONT SUR LE QUARTIER DE GENICART

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Lormont

SOMMAIRE

Article 1 : Parties à l'avenant 3

Article 2 : Identification de la convention initiale 4

Article 3 : Modifications successives 4

Article 4 : Objet de l'avenant 5

Article 5 : Modifications de la convention initiale 6

Article 6 : Date d'effet et mesure d'ordre 74

Article 7 : Annexes 75

Article 1 : Parties à l'avenant

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement Public Industriel et Commercial de l'Etat, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 678 252, dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75 006 Paris,
Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence,

Représentée par son Directeur Général,

ET :

La commune de LORMONT, représentée par son Maire,

ci après dénommé le porteur de projet,

ET :

La communauté urbaine de Bordeaux représentée par son Président,
L'OPH Aquitanis représenté par son Directeur Général,
La SA Mésolia, représentée par son Directeur Général,
Domofrance représenté par son Directeur Général,
La SA Logévie, représentée par son Directeur Général,
La SA le Foyer de la Gironde représentée par son Directeur,

ci-après dénommés les maîtres d'ouvrage,

ET :

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional,

ET :

Le groupement d'Intérêt Public des Hauts de Garonne, représenté par son Président,

ET :

L'Association Foncière Logement, représentée par son Président,

ET :

Le Préfet, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département,

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 2 : Identification de la convention initiale

Convention pluri-annuelle de la Ville LORMONT sur le quartier de Génicart signée à Bordeaux le 21 novembre 2006.

Article 3 : Modifications successives

N°de l'avenant	Date signature avenant	Nature de l'avenant	Nature des modifications
1	16/11/07	Simplifié	Mise en conformité avec le règlement de l'Agence interdisant les DAS partielles Scission d'une opération de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage Maison Girondine de façon à distinguer les 3 phases de travaux
2	25/03/08	Simplifié	Introduction d'une opération d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage GIP/GPV
3	25/04/08	Simplifié	Regroupement en une seule opération des opérations de démolitions sous maîtrise d'ouvrage Maison Girondine (Cimes 1, 2 et 3) Mise à jour de la reconstitution de l'offre sous maîtrise d'ouvrage Maison Girondine
4	20/10/08	Appelé	Intégration d'opérations sur le secteur Génicart III – Bois Fleuri (dont démolition d'une troisième tour) et création de locaux commerciaux et d'activité sur Génicart I et Bénito Mise en conformité avec la convention d'application du Grand Projet n°10 sur la rénovation urbaine issue du Contrat de Projets Etat-Région Basculement des lignes relatives à la construction de logements destinés à l'accession de la famille « Création de logements sociaux » à la rubrique « Intervention sur habitat privé »
5	20/05/09	Plan de relance	Intégration des opérations éligibles au titre du Plan de relance sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont : opérations d'aménagement et d'ingénierie
5 bis	12/06/09	Plan de relance	Intégration des opérations éligibles au titre du Plan de relance sous maîtrise d'ouvrage Communauté Urbaine de Bordeaux : opérations d'aménagement
6	30/10/09	Simplifié	Mise à jour de la reconstitution de l'offre sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis et Mésolia Scission d'une opération d'aménagement du réseau de chaleur
7	21/10/10	Simplifié	Mise à jour de la reconstitution de l'offre sous maîtrise d'ouvrage Domofrance Mise à jour des plans de financement des opérations du Plan de relance (aménagement et ingénierie) Mise en conformité de la durée des opérations de conduite de projet sous maîtrise d'ouvrage GIP/GPV

Article 4 : Objet de l'avenant

- Mise en conformité de la convention initiale signée le 21 novembre 2006 avec la convention type validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU le 28 Avril 2010.

- Mise en conformité avec les nouvelles dispositions du règlement général paru au JO du 9 juillet 2011 et du règlement comptable et financier approuvé le 20 juin 2011.

- Intégration à la convention de Lormont-Génicart des modifications suivantes validées par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 20 octobre 2011 et le Conseil d'Administration le 30 novembre 2011 :

    - **Secteur Rabelais Montaigne :**
    - Finalisation du projet sur le secteur Rabelais Montaigne (espaces extérieurs en particulier) ;
    - FAMILLE 05 REHABILITATION : Mise à jour des plans de financement de la réhabilitation des cinq résidences du secteur Rabelais Montaigne totalisant 1.052 logements, propriété de Domofrance, dont le coût total est porté à 28,2 M€ (montant initial : 8,0M€), avec, en particulier, modification des subventions réservées par l'ANRU ;

    - **Secteur Bois Fleuri :**
    - Finalisation du plan d'aménagement de Bois Fleuri ;
    - FAMILLE 06 RESIDENTIALISATION : Ajustement de l'intervention de l'ANRU sur les résidentialisations pour Aquitanis sur le secteur Bois Fleuri ;
    - FAMILLE 11 INTERVENTION SUR HABITAT PRIVE : Intégration à la convention d'une opération d'accession sociale (55 logements) sous maîtrise d'ouvrage Axanis sur le secteur Bois Fleuri, avec subvention de l'ANRU de 10.000 €/logt ;

    - **Secteur Plaine Montaigne :**
    - FAMILLE 09 EQUIPEMENT : Création d'un équipement public intergénérationnel « le pôle Brassens-Camus » secteur Plaine Montaigne,

    - **Autre :**
    - Prolongation d'un an de la durée de la convention pour permettre l'engagement des travaux des nouvelles opérations, soit jusqu'au 31 décembre 2012 ;
    - FAMILLE 09 EQUIPEMENT : Abandon de plusieurs équipements publics inscrits à la convention initiale : construction d'une école maternelle sur le secteur Bénito / La Ramade, extension de l'école Marcel Pagnol, réhabilitation du point Alpilles-Vincennes…
    - FAMILLE 12 CONDUITE DE PROJET : Prolongation des missions d'ingénierie de la Ville jusqu'au 31 décembre 2012 ;
    - Mise à jour des plans de financement des opérations inscrites à la convention, suite au paiement du solde, ou à la mise en œuvre de la fongibilité ;
        - En particulier, FAMILLE 01 DEMOLITION : Ajustement du montant des démolitions en raison de coûts techniques moindres et du recalcul des pertes d'autofinancement, permettant d'acter une moindre dépense de 3,03 M€ de subventions pour l'ANRU.
    - Regroupement de lignes d'opérations d'aménagement pour en simplifier l'instruction.

Conformément au règlement de l'ANRU en vigueur et aux conclusions du Comité d'Engagement de l'Agence du 20 octobre 2011 et du Comité d'administration du 30 novembre 2011, 6,28 M€ d'économies, actés dans cet avenant, sont réaffectés au sein de la convention, pour 6,76 M€ d'économies identifiées (soit 93% de redéploiement).

Article 5 : Modifications de la convention initiale

La convention mentionnée à l'article 2 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés à l'article 3 du présent avenant est modifiée dans les conditions ci- après :

Article 5.1 : L'article 1 du titre II de la convention – « le contenu du projet urbain » – est modifié comme suit :

A la demande de la Ville et des partenaires du projet, un plan-guide actualisé a été élaboré en 2008. Ce travail, qui se situe dans la continuité du plan guide d'origine, en approfondit cependant certains aspects sous l'angle du développement durable.

En matière d'équipements publics, le plan-guide approfondit la question de la programmation de certains équipements centraux de la Plaine Montaigne en misant sur le rôle fondateur dans le projet urbain des équipements publics et des espaces publics qui les accompagnent.

En matière d'habitat, il approfondit la question de la réhabilitation du patrimoine conservé pour le mettre à niveau de l'habitat neuf. De manière plus générale, l'actualisation du plan guide a porté sur la meilleure prise en compte du développement durable dans les projets de construction comme dans les projets de réhabilitation de l'habitat existant :

- Des volumes de bâtiment simples, très performants sur le plan des économies d'énergie,
- Des espaces privatifs extérieurs associés au logement,
- Un rapport direct à la nature, la présence de la nature au quotidien,
- La réduction de la place de la voiture dans l'aménagement des quartiers, des voitures situées au maximum en dehors de l'espace public,
- Une diversité de situations habitantes pour répondre au mieux à la pluralité des attentes et des modes de vie, répondre aux besoins des habitants actuels souhaitant rester dans le quartier mais aussi répondre aux attentes d'une population nouvelle
- Un certain niveau d'individualisation de chaque logement : intimité, confort de vie, autonomie des différentes « sphères » (sphère domestique, sphère de voisinage, sphère publique)

Ces ambitions ont conduit à des évolutions importantes présentées lors du Comité d'Engagement de l'ANRU le 20.10.11 sur les secteurs de la Plaine Montaigne, de Rabelais Montaigne et du Bois Fleuri. Le présent avenant entérine la prise en compte de ces évolutions (modifications et regroupements de lignes de financement) et l'affectation des économies constatées sur ces différentes opérations.

Secteur Plaine Montaigne, le Pôle Brassens Camus (MOA Ville de Lormont) :

La double ambition qui guide le projet sur ce site est à la fois de travailler sur des espaces publics attractifs pour des publics intergénérationnels, et de se donner les moyens du croisement des publics et de la mixité par des équipements publics fédérateurs innovants. C'est dans ce secteur central qui constitue un des poumons verts de la ville, directement accessible par le tramway et situé au cœur du parcours des cheminements doux qui traversent d'Est en Ouest le plateau de Génicart que s'inscrit le projet du Pôle Brassens Camus.

Plutôt que de procéder à des réhabilitations éparses de chaque bâtiment, ainsi que cela avait été programmé dans le PRU en 2004, la Ville de Lormont et certains de ses partenaires proposent de regrouper ces services en un programme intégré répondant mieux aux besoins du territoire et de la population : pratiques collectives, réunions et développement d'initiatives, pratiques sportives et

culturelles. Cette réorientation fonctionnelle ne remet nullement en cause les objectifs initiaux du PRU, mais au contraire elle cherche à en améliorer la performance finale en :

- Développant une approche fonctionnelle favorable à une mixité sociale vers tous les habitants de la ville, y compris ceux qui n'utilisent pas les équipements centraux,
- Unifiant les opérateurs dans une optique de brassage, facteur de plus-values sociales et urbaines,
- Garantissant, sur la durée, des coûts de fonctionnement moindres et une plus grande performance sociale que des réhabilitations séparées des 4 services

Le Pôle Brassens Camus réunira ainsi :

- *Le nouveau gymnase*,
- *Des salles modulaires pour les associations et l'accueil d'événements,*
- *L'Auberge à trocs*,
- *Les Fontaines*.

Le programme est détaillé à l'article 5 – sous-article 4.4.3.1. ci après.

Secteur Rabelais Montaigne (MOA Domofrance) :

Sur ce secteur, un travail collaboratif entre l'AMO urbaine de la Ville et les équipes de Domofrance a abouti à la formalisation d'un ensemble de préconisations en matière de qualité résidentielle intégrées au cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre lancée fin 2009 sur 3 sous-secteurs : Est, Nord, Sud. Trois équipes polyvalentes de grande qualité ont été retenues, une pour chacun des secteurs. Les propositions ont été soumises à l'avis des habitants au cours de l'année 2010, y compris leur incidence sur les augmentations de loyers et charges. Dans leur grande majorité, les habitants ont adhéré à ces propositions et, sur le terrain, l'attente est perceptible quant à leur concrétisation.

Concernant le projet de réhabilitation en particulier, le projet affiche des ambitions nouvelles indispensables pour conforter l'attractivité d'un patrimoine de qualité inscrit au cœur du renouvellement urbain de Génicart et notamment de constructions et aménagements neufs nombreux. Loin de la simple réhabilitation prévue initialement sur les 1000 logements du secteur Est et Sud, qui portait principalement sur de la mise aux normes technique, associée à une résidentialisation classique portant sur les halls d'entrée et parkings aériens, les propositions actuelles vont beaucoup plus loin et apportent une réelle plus value aux logements, mais aussi au quartier dans son ensemble.

Les principales composantes de ce nouveau projet sont :

- La remise à niveau des bâtiments conservés pour ne pas risquer un décrochage entre secteurs renouvelés et secteurs « anciens ». Il s'agit de développer un véritable projet architectural et urbain donnant une nouvelle identité au quartier s'intégrant pleinement au niveau de qualité globale visé sur l'ensemble du projet de renouvellement urbain ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique à la hauteur des normes actuelles en matière de logements neufs, permettant une réelle pérennité des investissements réalisés ;
- Raccrocher ce secteur avec la nouvelle dynamique générée par le quartier de la Ramade en donnant au quartier une façade attractive en vis à vis des constructions neuves sur l'Avenue de Paris réaménagée en 2010 (réalisation de terrasses paysagées dans le prolongement des aménagements publics réalisés, immeubles plots donnant un nouveau visage au quartier) ;
- La maîtrise du stationnement. Il s'agit de résorber le stationnement anarchique en surface par une gestion privatisée et une place contenue de la voiture. Il s'agit, par exemple, sur le « secteur Est », le long de l'avenue de Paris, d'un ensemble de parkings enterrés ou semi enterrés mutualisés à l'échelle du secteur surmontés par des « terrasses ». De même, le parking enterré situé sous l'esplanade St Hilaire est optimisé par l'ouverture de son troisième sous sol, en plus d'un travail sur l'accessibilité et la sécurité dans ce parking. Ainsi, la quantité de stationnements résidentiels à

l'échelle du quartier est maintenue mais ce stationnement est en quasi-totalité sorti de l'espace public, pour dégager des espaces au sol résidentiels de qualité, véritablement porteurs d'usages pour les habitants. Une réflexion particulièrement attentive a été menée par Domofrance sur la question de la tarification de ces nouveaux parkings privatifs pour les locataires, dans l'objectif de proposer à la fois des tarifs harmonisés sur l'ensemble du secteur et un prix attractif.

- Les espaces extérieurs à vocation publique sont également traités pour valoriser l'identité du quartier tout en améliorant sa visibilité et son accessibilité au reste de la Ville. Ainsi, l'esplanade St Hilaire est entièrement réaménagée et des équipements singuliers (superstructure de jeux) dans le champ de l'enfance et petite enfance y sont installés, leur grande qualité permettant d'attirer non seulement les populations habitant à proximité immédiate mais également des quartiers environnants. De même, la rue Dunant, qui est un maillon du parcours Est-Ouest parcourant tout le plateau de Génicart et de la Ramade, est entièrement réaménagée en axe de circulations douces en conservant et valorisant son caractère paysager.

Secteur Bois Fleuri (MOA Aquitanis) :

L'avenant appelé de 2008 a validé une réécriture du projet faite à la demande des partenaires membres de l'ANRU. Ainsi, une relecture du schéma d'aménagement de l'îlot Bois Fleuri a été entreprise par les équipes d'Aquitanis et la Ville au travers notamment de son AMO urbaine au cours de l'année 2010. Ce plan guide, élaboré par l'architecte urbaniste P Lascabettes mandaté par Aquitanis et validé collégialement en janvier 2011, a servi de base à un concours de Maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine qui a mobilisé des équipes de renommée internationale. Il vient concrétiser une démarche partenariale ambitieuse visant à approfondir les fondamentaux stratégiques, patrimoniaux et urbains du projet et à réaffirmer les axes forts du parti pris d'aménagement, seulement esquissés dans la contractualisation financière avec l'ANRU en 2006.

Comme sur le secteur Rabelais-Montaigne, l'intégration des principes du développement durable ainsi qu'une ambition plus forte sur l'ensemble des composantes de l'îlot ont conduit à plusieurs orientations :

- Une réhabilitation importante des logements existants (environ 300) qui dépasse largement le programme initial prévu dans la convention. Il ne s'agit pas d'une simple remise aux normes, mais d'un projet portant à la fois sur la performance énergétique, le travail sur les façades et les pignons pour s'harmoniser avec les projets neufs, ainsi qu'un menu de travaux à la carte pour s'adapter aux besoins des locataires
- L'ambition architecturale donnée aux programmes de logements neufs qui se développeront en lieu et place des trois tours démolies durant l'été 2011
- Une recomposition des îlots délimités par la nouvelle voie Est-Ouest qui ouvre le quartier, intégrant les bâtiments existants et les programmes neufs
- Le traitement qualitatif des cœurs d'îlots ainsi constitués: paysagement, identité de chaque résidence, usages …

L'évolution du projet s'inscrit dans l'ambition d'aller plus loin en termes de désenclavement, de mutabilité ou de domanialité, et s'inscrit dans le niveau d'exigence que la Ville de Lormont et ses partenaires défendent en matière de prise en compte de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie (performances énergétiques, nature en ville circulations douces, mutualisation des besoins en stationnement…).

Le projet qui sert de base à la conclusion du présent avenant est celui examiné le 20/10/2011 par le Comité d'Engagement de l'ANRU et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Agence en date du 30/11/2011.

Article 5.2 : Les sous-articles de l'article 4 du titre III de la convention – « Les opérations approuvés par l'ANRU » – sont modifiés comme suit :

- **L'article 4.1 du titre III de la convention « L'intervention de l'ANRU sur l'ingénierie de projet » est complété comme suit :**

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont

- L'opération « Ingénierie Ville 2011 - 2012 » est ajoutée.

Conformément aux conclusions du point d'étape mené en 2010, cet avenant a pour objet de prolonger certaines **missions d'ingénierie dédiées par la ville à la conduite de projet à l'année 2011 et l'année 2012**, indispensables à la bonne finalisation du projet de renouvellement urbain :

- Pilotage stratégique :
  - études dont AMO urbaine et sociale,
  - outils et actions de concertation-communication,
- Pilotage opérationnel : chef de projet renouvellement urbain,
- Pilotage interne :
  - chargé de mission animation territoriale / Gestion urbaine de proximité,
  - chargée de mission accompagnement post-relogement.

Cet avenant acte donc une participation financière de l'Agence de 100.000 euros supplémentaires, au titre de l'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage, pour un taux d'intervention de 25%.

Outre ces postes financés par l'Agence, la Ville met à disposition d'autres agents pour lesquels elle ne sollicite pas de subvention de l'Agence.

- L'opération « Plan stratégique local » est ajoutée.

Le présent avenant intègre également une opération nouvelle intitulée « Plan stratégique local » dans la perspective de la future sortie de la convention pluriannuelle.

Le plan stratégique local sur la vocation urbaine et la gestion de ce quartier au sein du territoire de la ville et de son agglomération formalisera des orientations concertées en matière notamment :

- de diversification de l'habitat et des fonctions accueillies dans le quartier, de transports, d'urbanisme, d'action foncière et de développement économique,
- d'engagements relatifs à la gestion du quartier dont la poursuite des actions de gestion urbaine de proximité, à la gestion du peuplement (avec la recherche d'une gestion concertée des différents contingents de réservation de logement social), à l'accompagnement des ménages notamment à l'issue des interventions des MOUS relogement, aux modalités de gestion des équipements publics et plus particulièrement les équipements scolaires, et au soutien à la tranquillité publique sur les espaces structurés,
- de maintien des dynamiques liées à l'insertion par l'activité économique impulsée notamment par la mise en œuvre de plans locaux d'application de la charte nationale d'insertion.

Le plan de financement du plan stratégique local pour la convention pluriannuelle de Lormont Génicart présenté dans cet avenant est donné à titre indicatif. Il a pour objet de réserver la subvention de 20.000 euros validée par le Comité d'Engagement de l'Agence le 20 octobre 2011. Les financements apportés par les autres partenaires sont en cours de négociation.

Cet avenant acte donc une participation financière de l'Agence d'au maximum 20.000,00 euros, pour un taux d'intervention de 50%, au titre de la conduite de projet au titre du PSL.

Sous maîtrise d'ouvrage GIP

- L'opération « Régie OPC Etude 2005-2009 » est modifiée.

Cet avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération sous maîtrise d'ouvrage GIP/GPV « Régie OPC Etude 2005-2009 », soldée.

- L'opération « Etudes – évaluation GIP 2005-2009 » est supprimée.

Cet avenant a pour objet d'acter l'abandon de l'étude sous maîtrise d'ouvrage GIP/GPV « Etudes – évaluation GIP 2005-2009 », non réalisée.

Cet avenant fait donc apparaître une économie de 16.819 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour l'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage GIP.

Cet avenant acte donc une participation supplémentaire de l'Agence de 103.181 euros au titre de l'ingénierie.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

12 – INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-12-0002-001/ Régie OPC Etudes 2005-2009	GIP/GPV	419.152	212.725	50 %	2005 – 1
180-7201170-012-0002-002/ Etudes – évaluation GIP 2005-2009	GIP/GPV	30.530	15.355	50%	2005 – 1
TOTAL		**449.682**	**228.080**		

Lignes modifiées :

12 – INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
0180-7201170-12-0002-001/ Régie OPC Etudes 2005-2009	GIP/GPV	477.568	211.261	44%	2005 – 1
180-7201170-012-0002-002/ Etudes – évaluation GIP 2005-2009 – ligne supprimée	GIP/GPV	0,01	0	0%	2005 – 1
180-7201170-012-0001-007/ Ingénierie IP 2011-2012	Ville	400.000	100.000	25%	2011 – 1
180-7201170-012-0001-008/ Plan stratégique local	Ville	40.000	20.000	50%	2012 – 2
TOTAL		**917.568**	**331.261**		

- **Article 4.2 L'intervention de l'ANRU dans le champ du logement locatif à caractère social**

- **Le sous-article article 4.2.1 du titre III de la convention – « Démolition de logements sociaux y compris charges liées au relogement, frais de déménagement, MOUS liée à la démolition, aménagements de logements sociaux ou de logements foyers destinés au relogement y compris hors site, etc. » – est modifié comme suit :**

FAMILLE 01 DEMOLITION

Sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis

- L'opération « Démolition des 3 tours de Génicart III (tour Richemont, tour Colonel Fabien, tour Vercors » est modifiée.

Le présent avenant intègre les modifications des plans de financement des opérations de démolition sous maîtrise d'ouvrage d'Aquitanis de la convention de Lormont-Génicart, liées à l'actualisation des coûts de démolition avec notamment intégration des économies réalisées sur les coûts techniques.

Ainsi, les modifications du plan de financement font apparaître une économie de 750.000 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la démolition.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

01 - DEMOLITION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-01-0001-001/ démol, remb. CRD, relogement, PAF tours Richemont,	Aquitanis	9.088.443	8.456.043	93%		2007 – 1
TOTAL		**9.088.443**	**8.456.043**			

Lignes modifiées :

01 - DEMOLITION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-01-0001-001/ démol, remb. CRD, relogement, PAF tours Richemont,	Aquitanis	8.338.443	7.706.043	92%	Economie réalisée sur les coûts techniques	2007 – 1
TOTAL		**8.338.443**	**7.706.043**			

- Les opérations « Démolitions Génicart 1 » et « Démolition bâtiment 54 » sont modifiées.

Le présent avenant intègre les modifications des plans de financement des opérations de démolition sous maîtrise d'ouvrage Domofrance de la convention de Lormont-Génicart, liées :

- pour Génicart I : à l'actualisation des coûts de démolition avec notamment intégration des économies réalisées sur les coûts techniques et les coûts de relogement,
- pour le bâtiment 54 : au financement de la totalité de la subvention envisagée via l'opération « Relogt, démolition, rembourst CRD, déjà financé », les pertes d'autofinancements ne pouvant être financées pour le bâtiment 54 étant donné le règlement général de l'Agence. En effet, les relogements ayant débuté fin 2002, la valeur de la vacance à la date prise en considération par l'Agence (01/08/2003 : date de création de l'ANRU) est au-delà du seuil de 35%. La valeur de l'indemnité pour perte d'exploitation est donc nulle.

Ainsi, les modifications du plan de financement font apparaître une économie de 1.296.148,45 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la démolition.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

01 - DEMOLITION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-01-0002-002/ Perte d'autofinancement bâtiment 54	Domofrance	548.170	548.170	100%		2006 – 1
180-7201170-01-0002-003/ Démolition Relogement, perte d'autofinancement Génicart I	Domofrance	9.242.000	8.286.000	90%		2007 – 1
TOTAL		**9.790.170**	**8.834.170**			

Lignes modifiées :

01 - DEMOLITION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-01-0002-002/ Perte d'autofinancement bâtiment 54 – ligne supprimée	Domofrance	0,01	0	0%		2006 – 1
180-7201170-01-0002-003/ Démolition Relogement, perte d'autofinancement Génicart I	Domofrance	8.216.450	7.538.021,55	92%		2007 – 1
TOTAL		**8.216.450**	**7.538.021,55**			

- Les opérations « Démolitions tours les Cimes 1-2-3 » sont modifiées.

Le présent avenant intègre les modifications des plans de financement des opérations de démolition sous maîtrise d'ouvrage Mésolia de la convention de Lormont-Génicart, liées à l'actualisation des coûts de démolition avec notamment intégration des économies réalisées sur les coûts techniques (essentiellement travaux de démolition et remise en état des terrains libérés).

Ainsi, les modifications du plan de financement font apparaître une économie de 988.000 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la démolition.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

01 – DEMOLITION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-01-0003-003/ Perte autof, démol., relog, remb CRD, tours Les Cimes 1-2-3	Mésolia	10.689.000	9.833.000	91,99%		2006 – 1
TOTAL		**10.689.000**	**9.833.000**			

Lignes modifiées :

01 - DEMOLITION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-01-0003-003/ Perte autof, démol., relog, remb CRD, tours Les Cimes 1-2-3	Mésolia	9.296.366	8.845.000	95,14%	Economie réalisée sur les coûts techniques	2006 – 1
TOTAL		**9.296.366**	**8.845.000**			

- **Le sous-article article 4.2.5 du titre III de la convention – « Reconstitution ou création de l'offre locative sociale (PLAI, PLUS, PLUS-CD, logement-foyer) » – est modifié comme suit :**

FAMILLE 02 CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Sous-maîtrise d'ouvrage Aquitanis

Le présent avenant permet d'actualiser la programmation d'opérations de reconstitution de l'offre (actualisation des plans de financement, requalification de PLUS-CD 12% en PLUS-CD 17%) et de permettre ainsi la réalisation de la totalité du programme de reconstitution de l'offre avec l'ambition initialement envisagée sur le territoire de la communauté urbaine de Bordeaux (réalisation de 64 PLUS-CD à 17% sur la CUB par Aquitanis via l'avenant n°6 à la convention de Floirac Libération et l'avenant n°8 à la convention de Lormont Génicart).

Cette modification est sans incidence financière pour l'Agence.

Conventions initiales : sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis :
Floirac-Libération : 60 PLUS-CD 17%
Lormont-Génicart : 0 PLUS-CD 17%
Total = 60 PLUS-CD 17%

Avenants en cours : sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis :
Floirac-Libération – avenant n°6 = 24 PLUS-CD 17%
Lormont Génicart – avenant n°8 = 42 PLUS-CD 17%
Total = 66 PLUS-CD 17%

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
001 S/Site Génicart 3 / Plantagenêt - 49 collectifs PLUS- CD	Aquitanis	4.804.789,66	576.574,00	12 %	2007 – 1
003 H/Site rue Herriot - 34 collectifs PLUS CD + surcharge foncière	Aquitanis	3.538.133,45	508.515,00	14,37%	2007 – 1
005 H/Site Moulin d'Antoune - 32ind PLUS CD + Surcharge foncière	Aquitanis	5.052.265,23	947.595,00	18,76%	2009 – 1
009 H/Site Mérignac - Avenue Jean Monet (VEFA) - 15 PLUS CD	Aquitanis	3.037.439,00	364.493,00	12%	2010 – 1
019 H/Site Lormont – Quai Carriet – 45 coll PLUS-CD	Aquitanis	5.139.226,771.5	616.708,0018	12%	2008 – 1
021 H/Site Saint Aubin du Médoc - Les Jardins de Cante Perdrix (VEFA) - 16 PLUS-CD	Aquitanis	30.000,00	3.600,00	12%	2010 – 2
022 H/Site Le Bouscat - Résidence Solidaire - Pl. Gambetta - 27 PLUS-CD	Aquitanis	3.752.205,93	579.207,00	15,44%	2010 – 1
023 H/Site Mérignac - Rue Belle France (VEFA) - 14 PLUS-CD	Aquitanis	1.399.999,98	168.000,00	12,00%	2010 – 1
024 H/Site Ambarès rue Faulat – 29 PLUS-CD	Aquitanis	3.958.332,99	471.760,00	12,00%	2010 – 2
TOTAL		**32.212.393,01**	**4.416.452,00**	**13,71%**	

Lignes modifiées :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
001 S/Site Génicart 3 / Plantagenêt - 49 collectifs PLUS- CD	Aquitanis	4.777.958,00	573.354,93	12 %	2007 – 1
003 H/Site rue Herriot - 34 collectifs PLUS CD + surcharge foncière	Aquitanis	3.485.153,00	502.089,32	14,41%	2007 – 1
005 H/Site Moulin d'Antoune – 32 ind PLUS CD + Surcharge foncière	Aquitanis	7.416.667,00	890.000,00	12%	2009 – 1
009 H/Site Mérignac - Avenue Jean Monnet (VEFA) - 15 PLUS CD **17%**	Aquitanis	2.144.076,47	364.493,00	17%	2010 – 1
019 H/Site Lormont – Quai Carriet – 45 coll PLUS-CD	Aquitanis	5.210.661,00	625.279,34	12%	2008 – 1
021 H/Site Saint Aubin du Médoc - Les Jardins de Cante Perdrix (VEFA) - 16 PLUS-CD	Aquitanis	1.459.385,00	175.126,00	12%	2010 – 2
022 H/Site Le Bouscat - Résidence Solidaire - Pl. Gambetta - 27 PLUS-CD **17%**	Aquitanis	3.752.205,93	637.875,00	17%	2010 – 1
023 H/Site Mérignac - Rue Belle France (VEFA) - 14 PLUS-CD	Aquitanis	1.470.615,00	176.474,00	12%	2010 – 1
024 H/Site Villenave d'Ornon – Général Leclerc – 29 PLUS-CD	Aquitanis	3.931.333,00	471.760,00	12%	2010 – 2
TOTAL		**33.648.054,40**	**4.416.451,59**	**13,13%**	

L'équilibre des opérations de construction par type de produit et par localisation n'est pas modifié :

	AVENANT APPELE N°4					AVENANT N°8			
CONSTRUCTION LOGTS SOCIAUX	**PLUS CD**	**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**		**PLUS CD**	**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**
001 S/site Génicart 3/Plantagenêt – 49 collectifs PLUS-CD	49		49		001 S/site Génicart 3/Plantagenêt – 49 collectifs PLUS-CD	49		49	
002 H/Site Le Grand Tressan – 21 PLUS-CD	21			21	002 H/Site Le Grand Tressan – 21 PLUS-CD	21			21
003 H/Site rue Herriot – 34 collectifs PLUS-CD	34			34	003 H/Site rue Herriot – 34 collectifs PLUS-CD	34			34
005 H/Site Moulin d'Antoune – 30 ind collectifs PLUS-CD	30			30	005 H/Site Moulin d'Antoune – 32 ind collectifs PLUS-CD	32			32
007 H/Site en diffus à localiser 1 individuel PLAI		1		1	007 H/Site Carbon Blanc Hameau des Roches 1 individuel PLAI		1		1
009 H/Site à localiser 74 PLUS-CD	74			74	009 H/Site Mérignac - Avenue Jean Monnet (VEFA) - 15 PLUS CD 17%	15			15
011 à 018 H/Site en diffus à localiser 1 individuel PLAI + surch fonc		8		8	011 à 018 H/Site en diffus à localiser 1 individuel PLAI + surch fonc		8		8
019 H/Site Quai Carriet 45 PLUS-CD	45			45	019 H/Site Quai Carriet 45 PLUS-CD	45			45
020 H/Site Ambarès et Lagrave – ZAC Bourg – 6 PLUS-CD	6			6	020 H/Site St Médard en Jalles - Hastignan VEFA - 8 PLUS CD	8			8
021 H/Site Ambarès et Lagrave – ZAC Bourg – 31 PLUS-CD	31			31	021 H/Site Saint Aubin du Médoc - Les Jardins de Cante Perdrix (VEFA) - 16 PLUS-CD	16			16
					022 H/Site Le Bouscat - Résidence Solidaire - Pl. Gambetta - 27 PLUS-CD 17%	27			27
					023 H/Site Mérignac - Rue Belle France (VEFA) - 14 PLUS-CD	14			14
					024 H/Site Villenave d'Ornon – Général Leclerc – 29 PLUS-CD	29			29
Total	***290***	***9***	***49***	***250***		***290***	***9***	***49***	***250***
	96,64%	***3,36%***	***18,28%***	***81,72 %***		***96,64%***	***3,36%***	***18,28%***	***81,72 %***
	299		***299***			***328***			

Sous-maîtrise d'ouvrage Domofrance

Le présent avenant permet de mettre à jour la reconstitution de l'offre du bailleur Domofrance.

Ces modifications de mises à jour des plans de financement d'opérations de reconstitution de l'offre sont sans incidence financière pour l'Agence.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
003 S/Site Bénito – 63 collectifs PLUS-CD	Domofrance	8.190.850	773.173	9,44%	2007 – 1
007 H/Site Eysines Montalieu – 24 PLUS-CD + SF	Domofrance	3.567.931	565.908	15,86%	2009 – 1
010 H/Site Bordeaux R. L. Faure 70 PLUS-CD + SF	Domofrance	11.457.512	1.102.712	9,62%	2009 – 1
011 S/Site Génicart 1 – 54 PLUS-CD collectifs	Domofrance	7.952.631	778.365	9,79%	2009 – 1
012 H/Site Artigues Béguey – 14 PLUS-CD + SF	Domofrance	2.451.629	390.317	15,92%	2009 – 1
013 H/Site Artigues Béguey 10 PLUS-CD + SF	Domofrance	1.774.879	174.559	9,84%	2009 – 1
TOTAL		**35.395.432**	**3.785.034**	**10,69%**	

Lignes modifiées :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
003 S/Site Bénito – 63 collectifs PLUS-CD	Domofrance	8.190.850	850.922,34	11,00%	2007 - 1
007 H/Site Eysines Montalieu – 24 PLUS-CD + SF	Domofrance	3.640.494	565.908	15,54%	2009 – 1
010 H/Site Bordeaux R. L. Faure 70 PLUS-CD + SF	Domofrance	10.820.293	1.024.961	9,27%	2009 – 1
011 S/Site Génicart 1 – 54 PLUS-CD collectifs	Domofrance	8.594.107	778.365	9,06%	2009 – 1
012 H/Site Artigues Béguey – 14 PLUS-CD + SF	Domofrance	2.528.043	390.317	15,44%	2009 – 1
013 H/Site Artigues Béguey 10 PLUS + SF	Domofrance	1.821.243	174.559	9,58%	2009 – 1
TOTAL		**35.595.030**	**3.785.032,34**	**10,59%**	

L'équilibre des opérations de construction par type de produit et par localisation n'est pas modifié :

	CONVENTION INITIALE					AVENANT N°8			
CONSTRUCTION LOGTS SOCIAUX	**PLUS CD**	**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**		**PLUS CD**	**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**
S/Site Génicart 1 – 129 PLUS-CD	129		129		S/Site Génicart 1 – 75 PLUS-CD Collectifs	75		75	
S/Site Bénito – 58 collectifs PLUS-CD	58		58		S/Site Bénito - 63 PLUS-CD collectifs	63		63	
H/Site Mérignac – 27 PLUS-CD	27			27	H/Site Le Taillan Centre Bourg 23 PLUS-CD+SF	23			23
H/Site à localiser sur agglo – 119 PLUS-CD	119			119	H/Site Eysines Montalieu – 24 PLUS-CD + SF	24			24
S/Site Génicart – Résidence Ronsard Nord – 21 PLUS-CD - *Opération urgente*	21		21		S/Site Génicart – Résidence Ronsard Nord 21 PLUS-CD	21		21	
					H/Site Bordeaux R. Lucien Faure 70 PLUS-CD + SF	70			70
					S/Site Génicart 1 – 54 PLUS-CD Collectifs	54		54	
					H/Site Artigues Béguey 14 PLUS-CD + SF	14			14
					H/Site Artigues Béguey 10 PLUS-CD + SF	10			10
Total	***354***	***0***	***208***	***146***		***354***	***0***	***213***	***141***
	100%	***2%***	***59%***	***41%***		***100%***	***0%***	***60%***	***40%***
	354		***354***			***354***		***354***	

Sous-maîtrise d'ouvrage Mésolia (anciennement Maison Girondine)

Le présent avenant permet de mettre à jour la requalification de l'offre du bailleur Mésolia pour les dernières opérations de reconstitution de l'offre (modification du nombre de logements suite à l'avancement du projet sur le site des Cimes, retard pris sur la ZAC d'Ambarès contraignant le bailleur à rechercher de nouvelles opérations).

Ces modifications sont sans incidence financière pour l'Agence.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
001 S/Site les Cimes – 62 collectifs PLUS-CD	Mésolia	8.313.773	379.475	5 %	2010 - 2
013 H/Site Ambarès 28 PLUS CD collectifs	Mésolia	3.987.358	176.048	4%	2010 – 2
014 H/Site Ambarès 12 PLUS-CD collectifs	Mésolia	1.837.034	77.565	4%	2010 – 1
015 H/Site Ambarès 5 PLUS-CD individuels	Mésolia	876.164	45.126	5%	2010 – 1
TOTAL (107 logts)		**15.014.329**	**678.214**		

Lignes modifiées :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
001 S/Site les Cimes/Le Lavoir – 71 collectifs PLUS	Mésolia	8.313.773	388.000	5%	2010 - 2
013 H/Site Bordeaux Ginko VEFA Bouygues 19 PLUS - CD	Mésolia	2.841.139,10	167.523	7%	2010 – 2
014 H/Site Ambarès 12 PLUS-CD collectifs	Mésolia	1.837.034	77.565	12%	2010 – 1
015 H/Site Ambarès 5 PLUS-CD individuels	Mésolia	876.164	45.126	12%	2010 – 1
TOTAL (107 logts)		**13.868.110,10**	**678.214**		

L'équilibre des opérations de construction par type de produit n'est pas modifié. La modification de la localisation, qui conduit à un plus grand nombre de logements reconstitués hors site, va dans le sens d'une plus grande diversification :

	CONVENTION INITIALE					AVENANT N°8			
CONSTRUCTION LOGTS SOCIAUX	**PLUS CD**	**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**		**PLUS CD**	**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**
001 S/site – Les Cimes 96 collectifs PLUS-CD	96		96		001 S/Site les Cimes/Le Lavoir – 71 collectifs PLUS-CD	71		71	
002 S/site Bénito – 20 individuels PLUS-CD 17%	20		20		003 S/site Bénito – 115 collectifs PLUS-CD 17%	115		115	
003 S/site Bénito – 90 collectifs PLUS-CD 17%	90		90		004 H/site Pessac Bourghail – 5 PLUS-CD	5			5
004 H/site à localiser – 68 collectifs PLUS-CD 12%	68			68	007 H/site Le Haillan – 49 PLUS-CD	49			49
007 H/site Ambarès et ZAC communautaire – 50 PLUS-CD	50			50	009 H/site Bordeaux – rue Bigot – 32 PLUS-CD	32			32
					011 H/site Gradignan – le Brandier – 16 PLUS-CD	16			16
					013 H/site Bordeaux Ginko VEFA Bouygues – 19 PLUS-CD	19			19
					014 H/site Ambarès – 12 coll. PLUS-CD	12			12
					015 H/site Ambarès 5 ind. PLUS-CD	5			5
Total	***324***	***0***	***206***	***118***	***Total***	***324***	***0***	***186***	***138***
	100%	***0%***	***63,58 %***	***36,42%***		***97,22%***	***2,78%***	***57,41%***	***42,59 %***
	324		***324***			***324***		***324***	

Sous-maîtrise d'ouvrage Logévie (anciennement Habitation Economique)

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération H/Site emprise Génilor – 20 PLUS-CD sous maîtrise d'ouvrage Logévie, conformément à la Décision Attributive de Subvention modificative du 04/09/2009.

Ainsi, les modifications du plan de financement de l'opération de logement social sous maîtrise d'ouvrage Logévie font apparaître une économie de 9.255,14 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la création de logements sociaux.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentai (mode calcul subvention …)	Démarrage
H/Site emprise Génilor – 20 PLUS-CD	Logévie	2.047.000,00	210.000,00	10%		2007 – 2
TOTAL		**2.047.000,00**	**210.000,00**			

Lignes modifiées :

02 – CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commenta (mode calc subventior …)	Démarrage
H/Site emprise Génilor – rue de la nuit du 19 mars 1962 – 20 PLUS-CD	Logévie	1.672.873,83	200.744,86	12%	DAS modificativ e du 04/09/09	2007 – 2
TOTAL		**1.672.873,83**	**200.744,86**			

L'évolution de la reconstitution de l'offre pour l'ensemble des bailleurs est donc la suivante :

	CONVENTION INITIALE ou AVENANT APPELE N°1						AVENANT N°8					
CONSTRUCTION LOGTS SOCIAUX	**PLUS CD / PLUS**			**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**	**PLUS CD / PLUS**			**PLAI**	**S SITE**	**H SITE**
	PLUS CD 12%	**PLUS CD 17%**	**PLUS**				**PLUS CD 12%**	**PLUS CD 17%**	**PLUS**			
Aquitanis	290			9	49	250	290			9	49	250
dont	*209*	*0*	*0*				*224*	*66*	*0*			*dont 171 hors ZUS*
Domofrance	354			0	208	146	354			0	213	141
dont	*354*	*0*	*0*				*354*		*0*			*dont 141 hors ZUS*
Mésolia	324			0	206	118	324			0	186	138
dont	*214*	*110*	*0*				*209*	*115*	*0*			*dont 138 hors ZUS*
Logévie	20			0	0	20	20			0	0	20
dont	*20*	*0*	*0*				*20*	*0*	*0*			*dont 0 hors ZUS*
TOTAL = 997 logements	**988**			**9**	**463**	**534**	**988**			**9**	**448**	**549**
	99,10%			***0,90%***	***46,44%***	***53,56%***	***99,10%***			***0,90%***	***44,93%***	***55,57%***
dont	***878***	***110***	***0***	***9***			***807***	***181***	***0***	***9***		***dont 450 hors ZUS***
	88,06%	***11,03%***	***0%***	***0,90%***			***80,94%***	***18,15%***	***0%***	***0,90%***		***dont 45,14% hors ZUS***
	99,10%			***0,90%***			***99,10%***		***0%***	***0,90%***		

L'évolution des types de produit a été validé par le Comité d'engagement du 20/10/2011 et le Comité d'Administration du 30/11/2011. La modification de la localisation, qui conduit à un plus grand nombre de logements reconstitués hors site, va dans le sens d'une plus grande diversification.

Cet avenant a constitué l'occasion pour les bailleurs de confirmer la programmation initiale en PLUS-CD et les objectifs de relogement dans le neuf ou le moins de cinq ans.
La réalisation des engagements de relogement dans le neuf fera l'objet d'un examen détaillé régulier à chaque revue de projet et au plus tard lors de la demande de versement de solde conformément au règlement général de l'Agence.

- **Le sous-article article 4.2.6 du titre III de la convention – « Réhabilitations de logements sociaux conservés sur le site (type PALULOS, y compris MOUS liée, etc.) » – est modifié comme suit :**

FAMILLE 05 REHABILITATION

Sous-maîtrise d'ouvrage Domofrance

Le présent avenant acte l'affectation d'une partie des économies réalisées sur les opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage Domofrance. Ainsi, cet avenant permet d'actualiser les coûts des réhabilitations dont l'ambition a très largement évolué depuis le montage de la convention initiale (dimensions thermique et architecturale fortes contre réhabilitation légère initialement prévue).

Cet avenant acte donc une participation financière de l'Agence de 2.952.838,36 € euros supplémentaires, au titre de la réhabilitation.
Le Comité d'engagement du 20/10/2011 a acté un taux d'intervention sur les tours Saint-Hilaire de l'Agence à hauteur de 25% de la base subventionnable, limitée au coût présenté lors du Comité d'Engagement, soit une base subventionnable plafonnée à 15.840.325 €.
Les autres opérations de réhabilitation sont acceptées aux taux et coûts maximum présentés dans le tableau ci-après.

Pour les opérations dont l'assiette subventionnable est supérieure à 13.000 € par logement, un diagnostic énergétique a été réalisé préalablement au démarrage de l'opération, conformément aux exigences de l'Agence. Celui-ci a été annexé à l'argumentaire présentant cet avenant aux partenaires lors du CE du 20/10/2011.

Le calendrier des opérations est également modifié : le lancement des réhabilitations a été retardé au 1er semestre 2012 suite à l'instruction de l'avenant, pour une durée de travaux d'environ 24 mois (fin des travaux de réhabilitation mi- 2014) – Cf. *dérogation de délai pour l'instruction (demande de 1er acompte) en annexe.*

En complément de l'aide réservée par le FEDER, cet avenant intègre également l'important effort supplémentaire des collectivités locales, afin de rendre possible un tel projet :
+ 1,5 M€ de la CUB au titre du Plan Climat,
+ 0,5M€ du Conseil Général,
+ 1,2 M€ du Conseil Régional (demande en cours d'instruction).

Un projet ambitieux qui améliore significativement l'efficacité énergétique des logements et leur confort

Le projet de renouvellement urbain du secteur Rabelais Montaigne intègre simultanément une action forte de réhabilitation de l'habitat et des investissements très importants sur les espaces publics qui visent à améliorer la qualité des usagers ce qui implique par ailleurs la clarification de leurs modalités de gestion.

Dans le secteur sud et est, les projets de réhabilitation visent à :

- l'amélioration des performances énergétiques des immeubles (remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, amélioration de la ventilation des logements, isolation des halls d'entrée, des planchers séparatifs…)
- l'intégration architecturale du bâti, par le traitement esthétique et technique des façades :

- ravalement de la résidence Rabelais ;

- traitement esthétique et technique de l'ensemble des façades des résidences « Boétie », « Leroy » et « Villon » ;

- les trois tours de St Hilaire, véritable signal du quartier, sont radicalement transformées, par une extension des façades principales permettant la création de loggias, revêtues sur toute la hauteur, par un habillage de verre et de métal, améliorant le confort thermique des logements;

- la rénovation technique des logements (mise en sécurité des installations électriques, remplacement des portes palières et de certains équipements sanitaires).

C'est bien l'ensemble des composantes de la programmation de ce projet qui permet de s'assurer d'une revalorisation durable du quartier et de l'attractivité de son parc de logement.

L'efficacité des projets envisagés vis-à-vis des performances thermiques a été démontrée par le CETE Sud/Ouest à la demande du SGAR gestionnaire du FEDER et permettent de faire ressortir un gain de 110 à 133 kwhep/m²/an sur les bâtiments de type R+4 et de 80 kwep/m²/an sur les bâtiments de type R+18, soit une nouvelle étiquette énergétique de classe « C » pour les bâtiments de type R+4 (étiquette initiale classée en « E ») et de classe « B » pour les bâtiments de type R+18 (étiquette initiale classée en « D »).

Une attention particulière pour favoriser la solvabilité des ménages

Pour équilibrer financièrement l'opération de réhabilitation, il a été décidé avec les locataires d'appliquer une augmentation de loyer à l'issue des travaux. Cette décision a fait l'objet d'une concertation spécifique qui a conclu à une large adhésion des habitants au projet. Cette augmentation sera progressive afin de lisser et d'amortir l'effort des locataires sur une période plus longue : **3% par an pendant 5 ans.**

Enfin, dans le même temps, Domofrance a proposé aux habitants une harmonisation des tarifs de location des places de stationnement pour l'ensemble de la résidence. Ainsi le prix des loyers mensuels des places de parking souterrain baissera de 35€ à 25€ HC et les places de stationnement extérieures seront elles proposées à 15 € HT.

S'agissant d'une réhabilitation thermique, tous les locataires bénéficieront à terme d'économies de charges énergétiques avec la réduction de la part des charges de chauffage. Les premières études produites avec l'exploitant du réseau de chauffage urbain sur la base des études validées par le CETE, estiment l'économie sur les charges de chauffage et réchauffage de l'eau chaude sanitaire entre **32 et 36%** (base de prix 2011).

Le bon rapport qualité/prix des logements permet d'offrir un premier accès de qualité au logement locatif, et les efforts entrepris pour adapter une partie des logements à une clientèle plus âgée ou connaissant des problèmes de santé, favorisent le parcours résidentiel.

Une politique de peuplement volontariste, gage de réussite

Les partenaires du projet se sont engagés à poursuivre de façon concertée, une politique de peuplement volontariste et stricte, afin d'améliorer encore la mixité sociale et générationnelle notamment dans les tours de la Résidence St Hilaire.

Le bon rapport qualité/prix et les efforts entrepris pour adapter une partie des logements à une clientèle plus âgée ou connaissant des problèmes de santé, favorisent le parcours résidentiel et permettent d'offrir un premier accès de qualité, au logement locatif.

PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Résidence « St Hilaire » (Tour R+18 à 387 logements) :

Projet : restructuration de l'enveloppe du bâtiment (création de loggias, habillage des façades) ; confort des logements (remplacement équipements sanitaires, mise en sécurité de l'électricité) ; performance énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, amélioration de la ventilation mécanique, isolation des façades « pignons ») ; réhabilitation des halls d'entrées (peinture, éclairages, boites aux lettres, sols).

→ Coût (travaux + honoraires) : 41.000 € TTC / logement environ

Résidence « BOETIE » (Bâtiment R+4 à 68 logements) :

Projet : restructuration de l'enveloppe du bâtiment (habillage des façades) ; confort des logements (remplacement équipements sanitaires, mise en sécurité de l'électricité, remplacement des portes palières) ; performance énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, création d'une ventilation mécanique, isolation des façades « pignons ») ; réhabilitation des halls d'entrées (peinture, éclairages, boites aux lettres, sols, interphonie et contrôle d'accès).

→ Coût (travaux + honoraires) : 26.000 € TTC / logement environ

Résidence « LEROY » (Bâtiment R+4 à 114 logements) :

Projet : restructuration de l'enveloppe du bâtiment (habillage des façades) ; confort des logements (remplacement équipements sanitaires, mise en sécurité de l'électricité, remplacement des portes palières) ; performance énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, création d'une ventilation mécanique, isolation des façades « pignons ») ; réhabilitation des halls d'entrées (peinture, éclairages, boites aux lettres, sols, interphonie et contrôle d'accès).

→ Coût (travaux + honoraires) : 25.800 € TTC / logement dont 12.630 € TTC concernant la performance énergétique.

Résidence « VILLON » (Bâtiment R+4 à 104 logements) :

Projet : restructuration de l'enveloppe du bâtiment (habillage des façades) ; confort des logements (remplacement équipements sanitaires, mise en sécurité de l'électricité) ; performance énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, création d'une ventilation mécanique, isolation des façades « pignons ») ; réhabilitation des halls d'entrées (peinture, éclairages, boites aux lettres, sols, interphonie et contrôle d'accès).

→ Coût (travaux + honoraires) : 24.600 € TTC / logement environ

* **Résidence « RABELAIS » (Bâtiment R+4 à 379 logements)** :

* Projet : ravalement des façades ; confort des logements (remplacement équipements sanitaires, mise en sécurité de l'électricité) ; performance énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, création d'une ventilation mécanique, isolation des façades « pignons ») ; réhabilitation des halls d'entrées (peinture, éclairages, boites aux lettres, sols, interphonie et contrôle d'accès).

→ Coût (travaux + honoraires) : 13.500 € TTC / logement environ

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

05 - REHABILITATION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Coût réhab /logt	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
001/ Rés. La Boétie- Porte Halls, menuis, portes pallières	Domofrance	600.000	1.583,11 €/logt	150.000	25%	2007 – 1
002/ Rés. St Hilaire- Isolation terrasses, menuis, exte	Domofrance	2.200.000	5.804,75	550.000	25%	2008 – 1
003/ Rés. Leroy- Isolation terrasses, menuis, portes pa	Domofrance	1.010.000	2.664,91	252.500	25%	2008 – 1
004/ Rés. Rabelais- Garde-corps, menuis, électricité	Domofrance	3.420.000	9.023,75	855.000	25%	2007 – 2
005/ Rés. Villon- Halls d'entrée, menuiseries	Domofrance	800.000	2.110,82	200.000	25%	2007 – 1
TOTAL		**8.030.000**		**2.007.500**	**25%**	

Lignes modifiées :

05 – REHABILITATION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Coût réhab /logt	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
001/ Rés. La Boétie- Porte Halls, menuis, portes pallières	Domofrance	1.763.765,57	25.938 €/logt	150.000	8,50 %	2011 – 2
002/ Rés. St Hilaire- Isolation terrasses, menuis, exte	Domofrance	15.840.325,44	40.931	3.960.081,36	25%	2011 – 2
003/ Rés. Leroy- Isolation terrasses, menuis, portes pa	Domofrance	2.943.358,82	25.819	252.500	6,40 %	2011 – 2
004/ Rés. Rabelais- Garde-corps, menuis, électricité	Domofrance	5.141.098,81	13.565	397.757	7,74 %	2011 – 2
005/ Rés. Villon- Halls d'entrée, menuiseries	Domofrance	2.560.175,89	24.617	200.000	7,81 %	2011 – 2
TOTAL		**28.248.724,53**		**4.960.338,36**	**17,56%**	

Sous-maîtrise d'ouvrage Foyer de la Gironde

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les plans de financement de l'opération « Bâtiments Tokyo et Helsinky – Remplacement des ascenseurs » sous maîtrise d'ouvrage le Foyer de la Gironde, conformément aux informations fournies au solde de l'opération.

Ainsi, les modifications du plan de financement de l'opération de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage Foyer de la Gironde font apparaître une économie de 523.66 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la réhabilitation.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention…)**	**Démarrage**
Bâtiments Tokyo et Helsinky – Remplacement des ascenseurs	Foyer de la Gironde	560.000	128.867,20	25%		2005 – 2
TOTAL		**560.000**	**128.867,20**			

Lignes modifiées :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention…)**	**Démarrage**
Bâtiments Tokyo et Helsinky – Remplacement des ascenseurs	Foyer de la Gironde	513.374,14	128.343,54	25%	Opération soldée	2005 – 2
TOTAL		**513.374,14**	**128.343,54**			

Sous-maîtrise d'ouvrage Logévie (anciennement Habitation Economique)

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Bâtiment Génilor - Désamiantage» sous maîtrise d'ouvrage Logévie, conformément aux informations fournies au solde de l'opération.

Ainsi, les modifications du plan de financement de l'opération de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage Logévie font apparaître une économie de 3.295,00 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la réhabilitation.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention ...)**	**Démarrage**
Bâtiment Génilor - Désamiantage	Logévie	211.000,00	51.003,00	24%		2005 – 2
TOTAL		**211.000,00**	**51.003,00**			

Lignes modifiées :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention ...)**	**Démarrage**
Bâtiment Génilor - Désamiantage	Logévie	197.390,09	47.708,00	24%	Opération soldée	2005 – 2
TOTAL		**197.390,09**	**47.708,00**			

Sous-maîtrise d'ouvrage Mésolia (anciennement Maison Girondine)

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Résidences Château d'Eau, Rambouillet, les Alpilles » sous maîtrise d'ouvrage Mésolia, conformément aux informations fournies au solde de l'opération.

Ainsi, les modifications du plan de financement de l'opération de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage Mésolia font apparaître une économie de 593,86 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la réhabilitation.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
180-7201170-05-0004-001- Résidences Alpilles – Château d'Eau - Rambouillet	Mésolia	769.793,00	192.448,00	25%		2006– 2
TOTAL		**769.793,00**	**192.448,00**			

Lignes modifiées :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
180-7201170-05-0004-001- Résidences Alpilles – Château d'Eau - Rambouillet	Mésolia	767.416,55	191.854,14	25%	Opération soldée	2006– 2
TOTAL		**767.416,55**	**191.854,14**			

Sous-maîtrise d'ouvrage Aquitanis

- Réhabilitation de 322 logements conservés sur le secteur de Génicart 3 / Bois Fleuri

L'avenant n°4 qui intégrait cette opération de réha bilitation au projet de Lormont Génicart considérait la totalité des logements initiaux de ces résidences, soit 350 logements.
L'objet de cet avenant est de mettre à jour le nombre de logements de cette opération de réhabilitation, en tenant compte des transformations effectuées sur 28 d'entre eux afin d'en faire des locaux associatifs, de service ou professionnels, qui participent à la mixité du quartier et à son développement social. Ainsi, cette réhabilitation portera sur 322 logements (et non 350 comme initialement précisé).

Cet avenant permet également d'actualiser le montant total de cette opération estimée à 8.187.036 € (base subventionnable ANRU ; le coût total des travaux est estimé à 9.037.344 € en considérant les locaux professionnels et la conduite d'opération, non éligibles par l'ANRU).
Le projet de réhabilitation permettra d'atteindre la performance énergétique BBC EFFINERGIE.
En raison de cette performance, le Comité d'Engagement de l'Agence du 20/10/2011 a autorisé la prise en considération des travaux à hauteur de 14.130 euros/logement, le taux d'intervention étant maintenu à 25%, sans modification du montant total de subvention attribué par l'Agence pour cette opération.

La subvention de l'Agence par rapport au coût total (25.426 € par logement) est de 13,90%.
Cette opération ayant une assiette subventionnable supérieure à 13 000 € par logement, un diagnostic énergétique devra être réalisé préalablement au démarrage de l'opération. La réalisation du diagnostic conditionne l'attribution de la subvention.

Cette modification est sans incidence financière pour l'Agence.

Le calendrier des opérations est également modifié. *Cf. dérogation de délai pour l'instruction (demande de 1er acompte) en annexe.*

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :
Lignes initiales :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût réhab /logt** **(350 logts)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
180-7201170-05-0005-001/ Génicart 3 – Bois Fleuri	Aquitanis	4.550.000	13.000	1.137.500	25%	2008 – 2
TOTAL		**4.550.000**		**1.137.500**		

Lignes modifiées :

05 - REHABILITATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût réhab /logt** **(322 logts)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
180-7201170-05-0005-001/ Génicart 3 – Bois Fleuri	Aquitanis	8.187.036	25.426	1.137.500	13,90 %	2008 – 2
TOTAL		**8.187.036**		**1.137.500**		

- **Le sous-article article 4.2.8 du titre III de la convention – « Résidentialisations » – est complété comme suit :**

Sous-maîtrise d'ouvrage Aquitanis

FAMILLE 06 RESIDENTIALISATION

L'objet de cet avenant est de mettre à jour le plan de financement de l'opération de résidentialisation sur le site de Génicart 3 / Bois Fleuri, sur la base de 322 logements, pour tenir compte de la plus grande ambition du maître d'ouvrage Aquitanis et des changements d'usage qui ont été opérés sur 28 logements vers de l'activité et des services (diminution du nombre de logements pris en considération, de 350 à 322 logements). **Cet avenant acte donc une participation financière de l'Agence de 200.000 euros supplémentaires, au titre de la résidentialisation sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis.**

La subvention de l'Agence est de 50 % de l'assiette subventionnable et plafonnée à 9.938 € par logement.

Le calendrier des opérations est également modifié. *Cf. dérogation de délai pour l'instruction (demande de 1er acompte) en annexe.*

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

06 - Résidentialisation **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût /logt** **(plafond 10.000€/logt)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
180-7201170-06-0001-001/ Génicart 3 – Bois Fleuri	Aquitanis	2.800.000	8.000€/logt	1.400.000	50%	2006 – 1
TOTAL		**2.800.000**		**1.400.000**		

Lignes modifiées :

06 - Résidentialisation **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût /logt** **(plafond 10.000€/logt)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
180-7201170-06-0001-001/ Génicart 3 – Bois Fleuri	Aquitanis	3.200.000	9.938€/logt	1.600.000	50%	2006 – 1
TOTAL (322 logts)		**3.200.000**	**€/logt**	**1.600.000**		

Sous-maîtrise d'ouvrage Domofrance

Suite aux concours de maîtrise d'œuvre de ces projets de résidentialisation et d'AQS sous maîtrise d'ouvrage Domofrance, l'objet de cet avenant est de mettre à jour les plans de financement de ces opérations.
Ces modifications conduisent à une participation de l'Agence plafonnée à 2.931.508,07 euros sur les familles Résidentialisation + AQS sous maîtrise d'ouvrage Domofrance, soit une économie de 627.991,93 euros sur ces familles.

Le calendrier des opérations est également modifié : le lancement des résidentialisations a été retardé au premier semestre 2012 suite à l'instruction de l'avenant, pour une durée de travaux d'environ 24 mois (fin des travaux de résidentialisation au 1er semestre 2014) - *Cf. dérogation de délai pour l'instruction (demande de 1er acompte) en annexe.*

FAMILLE 06 RESIDENTIALISATION

La résidentialisation conçue par Domofrance sur le secteur Rabelais Montaigne a pour but d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles et d'en assurer ainsi la qualité résidentielle. Le projet de résidentialisation a été défini dans la convention pluriannuelle en deux secteurs distincts : « Génicart 1 Sud » et « Génicart 1 Centre et Nord ». Bien que le projet ait très largement évolué par rapport à la convention initiale, ce découpage en deux secteurs est conservé afin de simplifier le dialogue avec tous les partenaires du projet (plans de financement et accords de prêts négociés selon ce découpage). Le détail des interventions sur chacun de ces secteurs, actualisé, est rappelé ci-après, avec mise à jour du nombre de logements concerné par résidence :

→ **« Génicart 1 Sud »** : Divers travaux de résidentialisation sur les bâtiments existants de Génicart 1 Sud, pour un total de 689 logements, visant à différencier l'espace privé et l'espace à usage public, à clarifier l'affectation des espaces entre les immeubles, à mieux articuler le stationnement des habitants et celui des autres utilisateurs, à revaloriser l'image des îlots et sécuriser les cœurs d'îlots. Ces travaux se décomposent comme suit :

- Résidence La Boétie, 68 logements

Création d'un espace de transition entre l'espace de la résidence et la rue Montaigne par un muret et une grille, privatisation de l'impasse Diderot en conservant l'accès à l'école Montaigne, création d'un jardin intérieur…

- Résidence Villon, 104 logements

Création d'un espace tampon entre la façade arrière et le square Saint Hilaire, marquage de la limite par une grille traitée sur le registre de la résidence sur parc …

- Résidence Ronsard Est (bâtiments 57 et 62), 130 logements

Grande unité résidentielle au-delà de l'îlot bâti avec privatisation des zones de stationnement.

- Résidence Saint Hilaire, 387 logements

- Aménagement de la rue Dunant

Cette voie est actuellement propriété de Domofrance et son aménagement a pour objectif de clarifier l'affectation des espaces entre les immeubles, d'où son inscription au titre de la « résidentialisation ». Les travaux sur cette voie sont estimés à environ 400.000 euros.
Le Comité d'engagement du 20 octobre 2011 a pris bonne note de l'engagement du bailleur et du porteur de projet d'organiser la rétrocession de la rue Henri Dunant à

la communauté compétente (Ville ou CUB), en cohérence avec le tracé structurant est-ouest traversant la ville de Lormont.
Le nouveau projet sur le secteur Rabelais Montaigne ne prévoit pas de nouvelle construction le long de la rue Dunant. Il n'y a donc pas de nouvelle valorisation foncière à inclure au bilan du projet.

La subvention de l'Agence est de 50 % de l'assiette subventionnable et plafonnée à 2.290 € par logement.

→ **« Génicart 1 Nord et Centre »** Travaux de résidentialisation sur des îlots "mixtes" de Génicart 1 Nord et Centre (comprenant des bâtiments existants et des constructions neuves) pour un total de 399 logements se décomposant comme suit :

- Ilot mixte centre 2 + bâtiment existant (78 logements)
- Ilot mixte centre 3 + bâtiment existant (36 logements)
- Ilot mixte Ronsard Nord et Centre (bâtiments 51, 52, 53, 55, 56) + bâtiment existant (249 logements)
- Aménagement de la place Elysée Reclus

Cet espace est actuellement propriété de Domofrance et son aménagement a pour objectif de clarifier l'affectation des espaces entre les immeubles, d'où son inscription au titre de la « résidentialisation ». Les travaux sont estimés à environ 650.000 euros.

La subvention de l'Agence est de 50 % de l'assiette subventionnable, et plafonnée à 2.436 € par logement.

FAMILLE 07 AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE (AQS)

→ **Requalification du parking Saint Hilaire** (ouverture du 3ème sous-sol, sécurisation des accès)
Opération d'Amélioration de Qualité de Service, réalisée à partir du premier semestre 2007.

→ **Reconstitution du parking supprimé pour la résidence Leroy** (104 places de parking)

→ **Esplanade St Hilaire** : Au-dessus du parking, aménagement de l'esplanade St Hilaire et de la structure jeux de St Hilaire, équipement améliorant la qualité de service pour les habitants.
Suite à l'évolution du projet, cet avenant a pour objet d'intégrer cette nouvelle opération à la convention de Lormont Génicart. Cette opération ne bénéficiera pas de subvention de l'Agence.

→ **Création du parking semi-enterré le long de l'avenue de Paris** pour 248 emplacements, sous maîtrise d'ouvrage Domofrance, pour un montant total de 5.070.579 €. **Suite à l'évolution du projet, cet avenant a pour objet d'intégrer cette nouvelle opération à la convention de Lormont Génicart. Conformément à la décision du Comité d'engagement qui s'est tenu le 20 octobre 2011, cette opération ne bénéficie pas de subvention de l'Agence.** Les valorisations foncières créées par ce projet (correspondant au prix de vente, déduction faite du coût du permis de construire et de l'impôt sur les sociétés), estimées à 500.000 euros par Domofrance d'après les informations fournies dans l'argumentaire de présentation de cet avenant au CE du 20/10/2011, apparaissent dans le plan de financement de cette opération. Elles sont intégrées au tableau financier annexé à cet avenant dans la colonne « Autre ».

Suite à l'avancement des opérations, cet avenant a pour objet de mettre à jour les plans de financement de ces opérations d'amélioration de la qualité de service.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

06 – RESIDENTIALISATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût résidentialisation/logt** **(plafond 10.000€/logt)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
Génicart 1 Sud (699 logts)	Domofrance	3.155.000	4.514 €/logt	1.577.500	50%	2007 – 2
Génicart 1 Nord et Centre (342 logts)	Domofrance	2.188.000	6.398 €/logt	1.094.000	50%	2008 – 2
TOTAL (1.041 logts)		**5.343.000**	**5.133 €/logt**	**2.671.500**		
07 - AQS **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût AQS/logt** **(plafond 5.000€/logt)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
Requalification parking St Hilaire	Domofrance	3.616.000	9.344 €/logt	638.000	18%	2007 – 2
Reconstitution parking supprimé (72 places) – parking Leroy	Domofrance	500.000	4.386 €/logt	250.000	50%	2007 – 2
TOTAL (501 logts)		**4.116.000**	**8.216 €/logt**	**888.000**		

Lignes modifiées :

06 – RESIDENTIALISATION Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Coût résidentialisation/logt (plafond 10.000€/logt)	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
Génicart 1 Sud (689 logts)	Domofrance	3.196.242 €	4.639 €/logt	1.577.500 €	49%	2007 – 2
Génicart 1 Nord et Centre (363 logts) – ligne supprimée	Domofrance	0,01		0	0%	2008 – 2
Nouveau projet Génicart 1 Nord et Centre (363 logts)	Domofrance	1.768.345	4.871 €/logt	884.172,59	50%	2011 – 2
TOTAL (1.052 logts)		**4.964.587**	**4.719 €/logt**	**2.461.672,59**		
07 - AQS **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Coût AQS/logt** **(plafond 5.000€/logt)**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
Requalification parking St Hilaire (387 logts) – ligne supprimée	Domofrance	0,01			0%	2007 – 2
Reconstitution parking supprimé (72 places) – parking Leroy– ligne supprimée	Domofrance	0,01			0%	2007 – 2
Requalification parking St Hilaire (387 logts)	Domofrance	2.166.278,19	5.598 €/logt	389.930,07	37%	2011 - 2
Reconstitution parking supprimé (104 places) – parking Leroy (114 logts résidence Leroy)	Domofrance	159.810,81	1.402 €/logt	79.905,41	50%	2011 - 2
Esplanade St Hilaire	Domofrance	1.322.232,00		0		2011 – 2
Création du parking avenue de Paris	Domofrance	5.070.579,00		0	0%	2012 – 2
TOTAL (749 logts)		**8.718.900**		**469.835,48**		

NB : Les DAS ayant été prises et les avances payées pour les opérations de résidentialisation et d'AQS, cette modification devra être anticipée par l'annulation des trois DAS concernées et le remboursement des avances correspondantes.

Sous-maîtrise d'ouvrage Foyer de la Gironde

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Bâtiment Helsinky » sous maîtrise d'ouvrage le Foyer de la Gironde, conformément aux informations fournies au solde de l'opération.

Ainsi, les modifications du plan de financement de l'opération de résidentialisation sous maîtrise d'ouvrage Foyer de la Gironde font apparaître une économie de 4.234,67 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour la résidentialisation.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

06 – RESIDENTIALISATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
Bâtiment Helsinky	Foyer de la Gironde	31.650,00	15.825,00	50%		2006 – 2
TOTAL		**31.650,00**	**15.825,00**			

Lignes modifiées :

06 – RESIDENTIALISATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
Bâtiment Helsinky	Foyer de la Gironde	23.180,66	11.590,33	50%	Opération soldée	2006 – 2
TOTAL		**23.180,66**	**11.590,33**			

- **Article 4.3 L'intervention de l'ANRU sur d'autres logements**

FAMILLE 11 INTERVENTION SUR L'HABITAT PRIVE

- **Le sous-article article 4.3.1. du titre III de la convention – « Reconstitution ou création de logements autres » est complété par la paragraphe suivant :**

Sous-maîtrise d'ouvrage Domofrance

Suite à l'avancement du projet, le présent avenant permet de mettre à jour la répartition du nombre de logements en accession sociale sous maîtrise d'ouvrage Domofrance entre les deux sites de cet opérateur inclus dans la convention.
Cette modification est sans incidence financière pour l'Agence.

Lignes initiales :

11 – INTERVENTION SUR L'HABITAT PRIVE **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention…)**	**Démarrage**
001 S/Site Génicart - 60 logements en accession 002 S/Site Bénito - 50 logements en accession	Domofrance Domofrance	10.195.000 8.257.000	600.000 500.000	5,89% 6,06%		2007 – 1 2007 – 1
TOTAL (110 logts)		**18.452.000**	**1.100.000**			

Lignes modifiées :

11 – INTERVENTION SUR L'HABITAT PRIVE **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention…)**	**Démarrage**
001 S/Site Génicart - 51 logements en accession 002 S/Site Bénito / La Ramade - 59 logements en accession	Domofrance Domofrance	7.516.793 8.907.083	510.000 590.000	6,78% 6,62%		2007 – 1 2007 – 1
TOTAL (110 logts)		**16.423.876**	**1.100.000**			

Conformément au "questions réponses" (version 15 juillet 2011) édité par l'Agence, de nouvelles conventions tripartites seront établies au moment de la Décision Attributive de Subvention modificative (1er acompte) de chaque opération. Ces nouvelles conventions annuleront et remplaceront les conventions tripartites précédentes, établies au moment de la Décision Attributive de Subvention initiale (modification du nombre de logements par site conformément aux informations inscrites ci-avant et validées par le Comité d'Engagement de l'Agence du 20 octobre 2011, mise à jour de la grille de prix des logements), avec respect des plafonds de prix réglementaire pour chaque logement.

Sous-maîtrise d'ouvrage Axanis

Le présent avenant permet l'affectation d'une partie des économies réalisées sur une opération d'accession sociale sur le secteur du Bois Fleuri, à hauteur de 10.000 euros par logement, permettant le financement de 55 logements en accession sociale à la propriété, aidé par l'ANRU.

Cette opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage AXANIS :
AXANIS – groupe Aquitanis
SA coopérative de production Hlm à capital variable
13, rue du docteur Nancel-Pénard -33000 BORDEAUX
RC Bordeaux B 458 205 945
SIRET : 458 205 945 000 25

Cet avenant acte donc une participation financière de l'Agence de 550.000 euros supplémentaires, au titre de l'accession sociale.

Lignes initiales :

11 – INTERVENTION SUR L'HABITAT PRIVE **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
TOTAL						

Lignes modifiées :

11 – INTERVENTION SUR L'HABITAT PRIVE **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
Construction de 55 logements en accession sociale sur le Bois Fleuri	AXANIS	6.000.000,00	550.000,00	9,17%	Nouvelle opération	2010 – 2
TOTAL (55 logts)		**6.000.000,00**	**550.000,00**			

- **Article 4.4 L'intervention de l'ANRU sur les espaces et les équipements**

  - **Sous-article article 4.4.2 du titre III de la convention – « Aménagement et création d'espaces publics »**

FAMILLE 08 AMENAGEMENT

- **Le sous article 4.4.2.1 du titre III de la convention « Aménagements urbains et paysagers » est modifié comme suit :**

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont

- Espace public central / Plaine Montaigne

Requalification urbaine du site de l'esplanade François Mitterrand située au centre de Génicart pour permettre l'accueil de fonctions diverses et un réinvestissement de cet espace par les habitants.

Travaux réalisés en plusieurs phases :

⇨ Secteur 1 (travaux réalisés : 2007-2008)

C'est le secteur qui regroupe l'essentiel des opérations et dont l'aménagement est destiné à fournir l'armature générale du site.

Principaux éléments de programme :

- Requalification de l'esplanade et ouverture sur l'avenue de la Libération, et en particulier sur la station de tramway, par la réalisation d'une allée centrale pour circulations douces (piétons, cyclistes) et l'aménagement de deux passages confortables de part et d'autre de l'immeuble Le Sully
- Traitement paysager des abords du château Génicart (accueillant depuis septembre 2005 le Pôle d'Echanges Citoyen)
- Réalisation de jeux pour enfants près de l'espace boisé situé au nord du château
- Mise en sens unique de la rue Henri Dunant (partie ouest) et réalisation d'un stationnement longitudinal

Cet avenant est donc sans incidence sur le secteur 1, dont les travaux ont été réalisés en 2007-2008.

⇨ Secteurs 2, 3 et 4

Sur le secteur Plaine-Montaigne, l'objectif étant de mutualiser les structures et non plus de réhabiliter plusieurs équipements comme il était envisagé dans la convention initiale (regroupement du gymnase Brassens, de la salle Camus, du Point Alpilles-Vincennes et du centre social en un seul équipement aujourd'hui dénommé « Pôle Brassens-Camus »), et le projet de la Maison de la Solidarité réalisé par le Conseil Général (regroupement de plusieurs services sociaux du Conseil Général et de la Ville dont le CMS et le CCAS) ayant évolué pour être localisé aujourd'hui sur le secteur 3, le programme des aménagements du secteur est revu en conséquence.

Les opérations d'aménagement des secteurs 2 et 4, et les subventions qui leur sont liées, sont regroupées avec les opérations d'équipement, et les subventions liées, en une seule ligne d'équipement dénommé « Création du Pôle Brassens-Camus, aménagement extérieur et démolition des équipements existants » (Cf. article 4.4.3.1 du présent avenant). **En conséquence, les lignes financières liées à**

ces opérations sont supprimées de la famille « 08 aménagement » dans le tableau financier de la convention, pour être regroupées dans la famille « 09 équipement ».

Sur le secteur 3, la proposition d'implanter la Maison de la Solidarité (sous maîtrise d'ouvrage Conseil Général de Gironde) conduit à revoir le projet d'aménagement initialement envisagé. Le réaménagement du carrefour entre la rue Dunant et la rue Camus, inscrit à la convention, est toujours prévu. Par ailleurs, des travaux de création de places de stationnement ainsi que de résidentialisation sont prévus. Une réorganisation des cheminements pourrait également être nécessaire. Le projet aujourd'hui retenu par la Ville est plus coûteux que celui envisagé dans la convention initiale, mais bénéficiera de subventions du Conseil Général de la Gironde, non prévues au moment du montage de la convention.
Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'aménagement « Espace public central secteur de projet 3 », bénéficiant de financement du Conseil Général de Gironde et de la Ville de Lormont. Cette modification entraîne une économie de 179.400 euros pour l'Agence qui ne co-financera pas cet aménagement.

Cet avenant a également pour objet de modifier le calendrier de cet opération dont le démarrage est maintenant prévu au 2ème semestre 2010 (au lieu du 1er semestre 2008).

- Parvis de la tour Vincennes

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Parvis de la Tour » sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont, conformément aux informations fournies au solde de l'opération.

Ainsi, les modifications des plans de financement des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont font apparaître une diminution de 924.113,80 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour les aménagements sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentaire (mode calcul subvention ...)	Démarrage
180-7201170-08-0001-002/ Espace public central secteur de projet 2[2]	Ville	805.000	483.000	60%		2009 – 2
180-7201170-08-0001-004/ Espace public central secteur de projet 4	Ville	402.500	241.500	60%		2009 – 1
180-7201170-08-0001-003/ Espace public central secteur de projet 3 et démolition salle A. Camus	Ville	299.000	179.400	60 %		2008 –1
180-7201170-08-0001-012/ Parvis tour de Vincennes	Ville	230.000	138.000	60%		2006 – 2
TOTAL		**1.736.500**	**1.041.900**	**60%**		

Lignes modifiées :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentaire (mode calcul subvention ...)	Démarrage
180-7201170-08-0001-002/ Espace public central secteur de projet 2 – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	Opération regroupée dans famille Equipement	2009 – 2
180-7201170-08-0001-004/ Espace public central secteur de projet 4 – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	Opération regroupée dans famille Equipement	2009 – 1
180-7201170-08-0001-003/ Espace public central secteur de projet 3	Ville	900.000,00	0	0%	Mise à jour du plan de financement	2008 – 1
180-7201170-08-0001-012/ Parvis tour de Vincennes	Ville	207.652	117.786,27	60%	Opération soldée	2006 – 2
TOTAL		**1.207.652**	**117.786,27**	**48,1%**		

- **Le sous article 4.4.2.2 du titre III de la convention « Opérations sur les voiries » est modifié comme suit :**

Création de voies nouvelles

Sous maîtrise d'ouvrage CUB et Ville de Lormont :

- Raccordement rue Jean Zay et rue Cantelaudette

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération sous maîtrise d'ouvrage Ville d'après les informations fournies au solde. **Les économies réalisées sur cet aménagement (17.460,20€ de subventions de l'Agence) sont redistribuées par fongibilité** au profit de l'aménagement « 180-7201170-08-0002-004/ Voiries rue Lavergne, rue des Garosses, rue Rabelais » (Cf. pages suivantes).

Le présent avenant a également pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération sous maîtrise d'ouvrage CUB d'après les informations fournies au solde. **Cette modification est sans impact financier pour l'Agence.**

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
180-7201170-08-0001-007/ Eclairage publ. Mob. Urbain & esp paysagers/rue J. Zay rue Cantelaudette	Ville	81.373,00	48.823,80	60%		2008 – 2
180-7201170-08-0002-003/ Voiries / rue J. Zay rue Cantelaudette	CUB	132.107,00	33.026,00	25%		2008 – 2
TOTAL		**213.480,00**	**81.849,80**			

Lignes modifiées :

08 - AMENAGEMENT **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
180-7201170-08-0001-007/ Eclairage publ. Mob. Urbain & esp paysagers/rue J. Zay rue Cantelaudette	Ville	52.272,67	31.363,60	60%	Economie au solde	2008 – 2
180-7201170-08-0002-003/ Voiries / rue J. Zay rue Cantelaudette	CUB	339.150,00	33.026,00	9,74%	Mise à jour du plan de financement	2008 – 2
TOTAL		**391.422,67**	**64.389,60**			

Sous maîtrise d'ouvrage Domofrance et Ville de Lormont :

- Nouvelle entrée du quartier Génicart I (voie de désenclavement est-ouest reliant la rue Montaigne et l'avenue de Paris) = rue du Bellay

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération sous maîtrise d'ouvrage Ville pour y inclure la participation de la Région.
Cette modification est sans incidence financière pour l'Agence.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentaire (mode calcul subvention ...)	Démarrage
180-7201170-08-0001-014/ Eclairage publ. Mob. Urbain & esp paysagers/nouvelle entrée Génicart I rue du Bellay	Ville	1.140.156	741.101	65%		2007 – 1
TOTAL		**1.140.156**	**741.101**			

Lignes modifiées :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentaire (mode calcul subvention ...)	Démarrage
180-7201170-08-0001-014/ Eclairage publ. Mob. Urbain & esp paysagers/nouvelle entrée Génicart I rue du Bellay	Ville	1.140.156	741.101	65%	Mise à jour du plan de financement	2007 – 1
TOTAL		**1.140.156**	**741.101**			

Sous maîtrise d'ouvrage Domofrance et Mésolia (anciennement Maison Girondine) :

- Voirie et réseaux divers du terrain "Bénito"

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Aménagement terrain Bénito » sous maîtrise d'ouvrage Mésolia, conformément à la Décision Attributive de Subvention (DAS) modificative du 23/08/07.

Sous maîtrise d'ouvrage Mésolia (anciennement Maison Girondine) :

- Raccordement rue Jean Auriac et rue Montaigne et création d'une sente en cœur d'îlot

Dans le cadre de la reconfiguration de l'îlot des Cimes appartenant à Mésolia et faisant l'objet d'un programme de démolitions-reconstructions, la création d'une nouvelle voie, orientée est-ouest permettant le débouché de la rue Jean Auriac sur la rue Montaigne, est proposée, ainsi que la création d'une nouvelle voie au cœur de l'îlot, ou sente, orientée nord-sud et desservant les opérations de la Foncière Logement et de Mésolia.
Ces nouvelles voies seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage Mésolia.
La voie est-ouest, prolongement de la rue Jean Auriac sur la rue Montaigne, sera à terme rétrocédée à la Communauté Urbaine et à la Ville en fonction des répartitions réglementaires de compétence entre ces deux collectivités.
La voie nord-sud, ou sente, est propriété de Mésolia. Des servitudes pourraient être accordées pour la Foncière Logement. Cette voie pourrait être proposée pour rétrocession à la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB).
Calendrier prévisionnel des travaux : premier semestre 2011

La participation de l'Agence au déficit de cette opération d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Mésolia a été calculée de la façon suivante, conformément aux règlements de l'Agence et au taux maximal retenu par le Comité d'Engagement de l'Agence en fonction du scoring de la Ville de Lormont (taux maximal de 65% pour Mésolia en tant qu'aménageur pour la Ville – avis du Comité d'engagement du 23/02/06) :

BILAN D'AMENAGEMENT :

	Dépenses / assiette de subvention (€)
A. Acquisitions foncières et immobilières	0
B. Travaux préparatoires nécessaires à l'aménagement de l'opération	0
C. Travaux d'aménagements / voiries	356.284
D. Travaux d'aménagement / espaces publics	0
E. Travaux d'aménagement / ouvrage d'art	0
F. Travaux d'aménagement / chauffage urbain	0
G. Frais de MO et Ingénierie conduite de projet	3 801
H. Honoraires de maîtrise d'œuvre	16.040
I. Autres dépenses validées par CE/CA	0
TOTAL DEPENSES	**376.125**

	Recettes (€)
A. Valorisation foncière	137.216
B. Autres recettes	0
TOTAL RECETTES	**137.216**

Conformément au règlement général publié au JO du 3 avril 2007, les participations financières des collectivités locales ne sont pas intégrées aux recettes de ce bilan.

Les montants des dépenses et des recettes indiqués dans le bilan ci-dessus, en particulier le montant des valorisations foncières, ne sont pas les montants définitifs. **Conformément au règlement comptable et financier, la certification de l'assiette de subvention sera établie à l'occasion de la demande du paiement du 1er acompte (FAT DM et DAS DM) : nouvelle estimation des dépenses et des recettes (dans la limite du montant réservé du tableau financier, possibilité d'utiliser le principe de la fongibilité) avec notamment un affinage possible des valorisations selon les réutilisations projetées et mieux connues à cette date.**

Le déficit du bilan d'aménagements est donc estimé à 238.909 €.
L'intervention de l'Agence est envisagée à hauteur de 155.290,85 €, soit 65% du déficit plafonné aux crédits réservés dans la convention.

Ainsi, par application de la fongibilité aux opérations d'aménagement « Aménagement terrain Bénito » et « Nouvelle voie Jean Auriac » sous maîtrise d'ouvrage Mésolia, et la prise en compte des plans de financement actualisés, les modifications des plans de financement des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Mésolia font apparaître une économie de 51.661,12 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour les aménagements sous maîtrise d'ouvrage Mésolia.

Le plan des terrains concernés par l'opération d'aménagement, faisant apparaître leur réutilisation à l'issue de l'opération d'aménagement et le calcul des surfaces, est annexé au présent avenant.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-08-0004-001/ Aménagement terrain Bénito 180-7201170-08-0004-002/ Nouvelle voie Jean Auriac	Mésolia Mésolia	2.198.000,00 270.000,00	289.000 136.000	13% 50%		2007 – 1 2010 – 2
TOTAL		**2.468.000,00**	**425.000,00**			

Lignes modifiées :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Commentaire (mode calcul subvention…)	Démarrage
180-7201170-08-0004-001/ Aménagement terrain Bénito 180-7201170-08-0004-002/ Nouvelle voie Jean Auriac et sente	Mésolia Mésolia	1.837.657,16 376.125,00	218.048,03 155.290,85	13% 41,29%	Fongibilité	2007 – 1 2010 – 2
TOTAL		**2.213.782,16**	**373.338 ,88**			

Requalification de voies existantes

Sous maîtrise d'ouvrage CUB et Ville de Lormont :

- Rue Montaigne

La rue Montaigne est bordée de part et d'autre par des secteurs en pleine mutation : au nord, les îlots des Cimes et de "Génicart1", tous deux concernés par des projets de démolitions-reconstructions ; au sud l'esplanade François Mitterrand qui sera réaménagée et l'îlot la Boétie qui sera résidentialisé.
La requalification de la rue Montaigne doit permettre de conforter ce nouveau paysage urbain et paysager et de remédier aux carences en stationnements liés aux nombreux équipements, scolaires, sociaux et sportifs, situés à proximité, tout en appliquant les préconisations du PDU.
La maîtrise d'ouvrage sera communautaire pour l'aménagement global de la voie et communale pour tout ce qui concerne l'éclairage public, le mobilier urbain et les espaces paysagers, conformément aux attributions de compétence réglementaires dans ce domaine.
Les services de la Ville et de la Communauté devront élaborer et réaliser un projet commun cohérent, selon un montage opérationnel en cours de validation.

Calendrier prévisionnel des travaux : octobre 2012 (livraison août 2013)

- Rue Lavergne

La rue Lavergne est une des voies de crête des coteaux des Hauts de Garonne, en belvédère, se poursuivant sur les communes de Cenon et Floirac. Elle revêt une importance particulière en tant que limite entre le quartier de Génicart et le Vieux bourg de Lormont. Bordée de part et d'autre par deux secteurs en mutation (projet de démolition-reconstruction de Génicart 3-Bois Fleuri et projet de pôle culturel et sportif du Bois Fleuri livré en 2011), sa requalification doit permettre de conforter ce nouveau paysage urbain et paysager et de remédier aux carences en stationnement lié en particulier à la présence du futur pôle culturel, tout en appliquant les préconisations du PDU.
La maîtrise d'ouvrage sera communautaire pour l'aménagement global de la voie et communale pour tout ce qui concerne l'éclairage public, le mobilier urbain et les espaces paysagers, conformément aux attributions de compétence réglementaires dans ce domaine.
Les services de la Ville et de la Communauté devront élaborer et réaliser un projet commun cohérent, selon un montage opérationnel en cours de validation.

Calendrier prévisionnel des travaux : mars 2014 (livraison août 2014)

- Rue des Garosses

La rue des Garosses est l'axe historique reliant la Garonne au plateau de Génicart. La requalification de sa première séquence (entre la rue Lavergne et l'avenue de la Libération) doit permettre de remettre en avant son rôle structurant dans l'armature viaire du territoire de Lormont et d'accompagner les projet de résidentialisation de Génicart 3-Bois Fleuri, tout en appliquant les préconisations du PDU (principes de partage de l'espace public).
La maîtrise d'ouvrage sera communautaire pour l'aménagement global de la voie et communale pour tout ce qui concerne l'éclairage public, le mobilier urbain et les espaces paysagers, conformément aux attributions de compétence réglementaires dans ce domaine.
Les services de la Ville et de la Communauté devront élaborer et réaliser un projet commun cohérent, selon un montage opérationnel en cours de validation.

Calendrier prévisionnel des travaux : novembre 2013 (livraison avril 2014)

- Rue Rabelais

La rue Rabelais est une voie de desserte du quartier d'habitat de Génicart 1, se terminant aujourd'hui en impasse au Nord sur le tunnel de la voie ferrée. Elle est actuellement à sens unique, dans le sens nord-sud.
Dans le cadre du projet de constructions-démolitions et de résidentialisation de ce secteur, la rue Rabelais nécessite un réaménagement permettant de lui redonner une logique de desserte de quartier, de retrouver une échelle plus urbaine pour les piétons, et de clarifier les usages et les domanialités.
La maîtrise d'ouvrage sera communautaire pour l'aménagement global de la voie et communale pour tout ce qui concerne l'éclairage public, le mobilier urbain et les espaces paysagers, conformément aux attributions de compétence réglementaires dans ce domaine.
Les services de la Ville et de la Communauté devront élaborer et réaliser un projet commun cohérent, selon un montage opérationnel en cours de validation.

Calendrier prévisionnel des travaux : novembre 2013 (livraison juillet 2014)

- Voie traversante en cœur d'îlot Génicart 3-Bois Fleuri / rue des Arts

La reconfiguration de l'îlot de Génicart 3-Bois Fleuri, qui comprend en termes d'habitat la démolition des trois tours existantes, est également basée sur la restructuration de la trame viaire de cet îlot. A

cet effet, la création d'une voie Est-Ouest, située dans le prolongement de l'allée du Vercors et reliant l'avenue de la Libération au pôle du Bois Fleuri et au Vieux Bourg, est un des éléments déterminants du projet urbain de ce secteur.
Les reconstructions prévues sur l'emprise des tours démolies offriront à cette nouvelle voie des façades urbaines de qualité.
La maîtrise d'ouvrage sera communautaire pour l'aménagement global de la voie (voirie et assainissement eaux usées) et communale pour tout ce qui concerne l'éclairage public, le mobilier urbain et les espaces paysagers, conformément aux attributions de compétence réglementaires dans ce domaine.
Les services de la Ville et de la Communauté devront élaborer et réaliser un projet commun cohérent, selon un montage opérationnel en cours de validation.

Calendrier prévisionnel des travaux : juillet 2014 (livraison janvier 2015)

Cet avenant a pour objet de regrouper ces opérations en une seule ligne puisqu'elles font l'objet d'un même groupement à bon de commande et que leur calendrier prévisionnel de réalisation est proche :

- **sous maîtrise d'ouvrage Ville : rue Montaigne, sur Lavergne, rue des Garosses, rue Rabelais et voie traversante Bois Fleuri/rue des Arts,**
- **sous maîtrise d'ouvrage CUB : sur Lavergne, rue des Garosses, rue Rabelais (les deux autres voies ne bénéficiant plus de subventions de l'Agence)**

Cet avenant a également pour objet de mettre à jour le plan de financement de ces opérations, la rue des Arts (ex-voie traversante Bois Fleuri) s'avérant plus onéreuse qu'initialement envisagée notamment, et de faire apparaître les montants des cofinancements actualisés.

Cet avenant permet de mettre en œuvre la fongibilité entre l'opération sous maîtrise d'ouvrage Ville « rue Montaigne, sur Lavergne, rue des Garosses, rue Rabelais et voie traversante Bois Fleuri/rue des Arts » et l'opération « rue Jean Zay, rue Cantelaudette » (17.460,20€ de subventions disponibles pour redéploiement par fongibilité suite au solde).

Ces modifications sont sans incidence financière pour l'Agence pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage CUB.

Le calendrier de ces opérations affiche un démarrage maintenant prévu au 2ème trimestre 2010.
Ces modifications de calendrier, dues notamment à la complexité des études et échanges partenariaux à mettre en œuvre, constituent des adaptations aux évolutions du projet, sans toucher aux fondamentaux.

Sous maîtrise d'ouvrage CUB :

Suite à l'évolution du projet, cet avenant a pour objet d'intégrer deux nouvelles opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage CUB à la convention de Lormont Génicart : l'aménagement des rues Rousseau et Voltaire. Ces voiries, propriétés de Domofrance, seront rétrocédées à la CUB avant travaux.
Ces modifications sont sans impact financier pour l'Agence.
Au titre de ces voiries, la CUB s'engage à hauteur de 1M€ d'études et travaux. En cas d'augmentation de l'estimation des coûts des projets définitifs, suite aux études opérationnelles, la CUB serait amenée à réviser le projet pour ne réaliser que les aménagements jugés prioritaires afin de respecter l'enveloppe de 1M€ réservée.

Suite à l'évolution du projet, cet avenant a pour objet de faire apparaître une opération d'aménagements de voirie sous maîtrise d'ouvrage CUB non prévue dans la convention initiale : l'aménagement du parvis de l'école Jean Lurçat, pour un montant de 400.000 €.
Cette modification est sans incidence financière pour l'Agence.

Sous maîtrise d'ouvrage Aquitanis :

- Rue de la Ferme et venelle de la Ferme :

Le nouveau schéma d'aménagement du secteur Bois Fleuri présenté au Comité d'engagement du 20 octobre 2011 entraînera l'aménagement de la rue de la Ferme et de la venelle de la Ferme, voies perpendiculaires à la rue des Arts (Cf. plan en annexe)
Le comité d'engagement a pris note de la proposition du bailleur Aquitanis suivante : « *La venelle de la Ferme répond aux mêmes gabarits et conditions d'accessibilité que la rue de la Ferme ce qui permet d'envisager à terme la transformation des usages sur cette voie ainsi que son changement de statut ».*
L'avis du comité d'engagement « souligne l'attention particulière à porter à la faible distance entre les immeubles en vis-à-vis dans la transformation des usages de cette venelle, afin de préserver une qualité résidentielle. »

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-08-0001-006/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue Montaigne	Ville	496.443	297.866	60%	2010 – 2
180-7201170-08-0001-008/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue Lavergne	Ville	355.667	213.400	60%	2008 – 2
180-7201170-08-0001-009/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue des Garosses	Ville	189.952	113.971	60%	2008 – 2
180-7201170-08-0001-010/ Eclairage public, mobilie urbain & espaces paysagers rue Rabelais	Ville	290.000	174.000	60%	2009 – 2
180-7201170-08-0001-015/ Aménagement paysager, éclairage public et mobilier urbain voie traversante Génicart 3 – Bois Fleuri	Ville	250.000	150.000	60%	2010 – 2
180-7201170-08-0002-002/ Voiries rue Montaigne 1e et 2e phase	CUB	1.444.8160	0	0%	2010 – 2
180-7201170-08-0002-004/ Voiries rue Lavergne	CUB	992.535	248.134	25%	2008 – 2
180-7201170-08-0002-005/ Voiries rue des Garosses	CUB	459.030	114.758	25%	2008 – 2
180-7201170-08-0002-006/ Voiries rue Rabelais	CUB	709.642	177.411	25%	2009 – 2
180-7201170-08-0002-008/ voie traversante Génicart 3 – Bois Fleuri	CUB	950.000	0	0%	2010 – 2
TOTAL		**6.138.085**	**1.489.540**	**24,27%**	

Lignes modifiées :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-08-0001-006/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue Montaigne, rue Lavergne, rue des Garosses, rue Rabelais, et rue des Arts (ex-voie traversante Génicart 3 – Bois Fleuri)	Ville	1.817.062	966.697,20	53.20 %	2010 – 2
180-7201170-08-0001-008/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue Lavergne – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2008 – 2
180-7201170-08-0001-009/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue des Garosses – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2008 – 2
180-7201170-08-0001-010/ Eclairage public, mobilier urbain & espaces paysagers rue Rabelais – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2009 - 2
180-7201170-08-0001-015/ Aménagement paysager, éclairage public et mobilier urbain voie traversante Génicart 3 – Bois Fleuri – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2010 – 2
180-7201170-08-0002-002/ Voiries rue Montaigne 1e et 2e phase	CUB	1.592.000	0	0%	2010 – 2
180-7201170-08-0002-004/ Voiries rue Lavergne, rue des Garosses, rue Rabelais	CUB	2.514.214,05	540.303	21,49 %	2010 – 2
180-7201170-08-0002-005/ Voiries rue des Garosses– ligne supprimée	CUB	0,01	0	0%	2008 – 2
180-7201170-08-0002-006/ Voiries rue Rabelais– ligne supprimée	CUB	0,01	0	0%	2009 – 2
180-7201170-08-0002-008/ Rue des Arts (ex-voie traversante Génicart 3 – Bois Fleuri)	CUB	950.840	0	0%	2010 – 2
180-7201170-08-0002-009/ Parvis école Lurçat	CUB	400.000	0	0%	2010 – 2
180-7201170-08-0002-010/ Rues Rousseau et Voltaire	CUB	1.000.000	0	0%	2012 – 2
TOTAL		**6.874.116,05**	**1.507.000,20**	**21,92%**	

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont :

- Mise en lumière de la rue des Gravières et espaces publics complémentaires

Le présent avenant a pour objet de préciser le programme du projet de mise en lumière financé par l'Agence (IDTOP : 180-7201170-08-0001-005).

Dans le cadre du plan d'embellissement de la commune, il est proposé de procéder à une première phase de mise en lumière de certains points de l'axe des Gravières ainsi que de l'esplanade Mitterrand, longée par la rue des Gravières, comprenant :
- la mise en lumière des arbres
- la mise en lumière de l'école Camus
- la mise en lumière du château d'eau
- la mise en lumière de mats de l'esplanade François Mitterrand
Calendrier prévisionnel des travaux : deuxième semestre 2010

NB : Le projet global de réaménagement de la rue des Gravières (reprise complète de la voirie, des stationnements, de l'éclairage et du mobilier), à l'étude, est une opération distincte de celle décrite ci-dessus qui n'a pas été incluse dans la convention initiale au titre des opérations financées par l'Agence.

Le calendrier de l'opération affiché dans le tableau financier en annexe, dit tableau B, n'est pas modifié (2007-1-2).
Cette modification est sans incidence financière pour l'Agence.

- **Le sous article 4.4.2.3 du titre III de la convention « Travaux sur les réseaux » est modifié comme suit :**

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont :

- Clarification du foncier et des réseaux

Cet avenant inclut la scission de l'opération d'aménagement « Travaux de clarification foncière » sous maîtrise d'ouvrage Ville afin de tenir compte de la réalité opérationnelle (réalisation en deux phases au calendrier distinct).

La 2ème phase de travaux liés à la clarification foncière sera engagée dans le temps de la convention (soit avant le 31/12/2012).

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-08-0001-012/ Travaux lies à la clarification foncière	Ville	500.000	325.000	65%	2006 - 1
TOTAL		**500.000**	**325.000**		

Lignes modifiées :

08 – AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-08-0001-013/ Travaux lies à la clarification foncière – phase 1	Ville	125.505	81.578,25	65%	2006 – 1
180-7201170-08-0001-016/ Travaux lies à la clarification foncière – phase 2	Ville	374.495	243.421,75	65%	2012 – 2
TOTAL		**500.000**	**325.000**		

Sous maîtrise d'ouvrage Logévie :

- Raccordement au réseau de chaleur

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Raccordement au réseau de chaleur » sous maîtrise d'ouvrage Logévie, conformément aux informations fournies au solde.
Cette modification permet d'acter une moindre dépense de 5.714,32 euros pour l'Agence.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
180-7201170-08-0006-001/ Raccordement au réseau de chaleur / Réseau secondaire	Ville	112.000	20.000	17,86 %	2007 - 1
TOTAL		**112.000**	**20.000**		

Lignes modifiées :

08 – AMENAGEMENT **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Démarrage**
180-7201170-08-0006-001/ Raccordement au réseau de chaleur / Réseau secondaire	Logévie	80.000	14.285,68	17,86%	2007 – 1
TOTAL		**80.000**	**14.285,68**		

- **Le sous article 4.4.2.4 du titre III de la convention « Démolition d'équipements publics ou privés permettant la libération d'emprise » est modifié comme suit :**

Sous maîtrise d'ouvrage Domofrance :

- Démolition de l'école maternelle Eugène Leroy

Dans le cadre de l'évolution du projet, la démolition de l'école maternelle Eugène Leroy n'est plus envisagée.

Ainsi, cette modification fait apparaître une économie 1.000,00 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour les aménagements sous maîtrise d'ouvrage Domofrance.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

08 - AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-08-0003-002/ Libération de terrain (démolition école Eugène Leroy)	Domofrance	60.000	1.000	1,67%	2009 – 2
TOTAL		**60.000**	**1.000**		

Lignes modifiées :

08 – AMENAGEMENT Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-08-0003-002/ Libération de terrain (démolition école Eugène Leroy) – ligne supprimée	Domofrance	0,01	0	0%	2009 – 2
TOTAL		**0**	**0**		

- **Sous-article article 4.4.3 du titre III de la convention – « Equipements publics »**

FAMILLE 09 EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS

- **Le sous article 4.4.3.1 du titre III de la convention « Equipements publics de proximité » est modifié comme suit :**

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont

L'évolution des effectifs scolaires ne correspondant pas aux projections faites au moment de l'élaboration de la convention initiale, la Ville de Lormont est contrainte de modifier la programmation initialement envisagée sur les équipements scolaires.

De même, le projet de la Ville a évolué pour certains équipements. Ainsi, la totalité des fonctions, initialement envisagées réparties entre le gymnase Georges Brassens, le point Alpilles Vincennes, la salle Camus et le centre social, seront regroupées en un seul équipement actuellement dénommé « Pôle Brassens-Camus ».

L'objet de cet avenant est de mettre à jour la programmation en équipements sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont, comme détaillé ci-après.

- Extension de l'école Marcel Pagnol

Le projet d'extension de l'école Marcel Pagnol est abandonné.

Ainsi, l'abandon de l'opération d'extension de l'école Pagnol sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont fait apparaître une économie de 334.500 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée.

- Construction d'une école maternelle dans le secteur de la Ramade

Le projet de construction d'une école maternelle dans le secteur de la Ramade a été lancé par la Ville : un maître d'œuvre a été retenu, a élaboré le projet et le permis de construire était prêt à être déposé.

Néanmoins, la ville s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de construire cet équipement au vu des effectifs scolaires actuels et à venir et de l'offre existante en groupe scolaire.

L'avis du comité d'engagement a soulevé le risque d'évitement scolaire plus élevé du fait de la situation de l'école de rattachement en ZUS et l'offre de services à mettre en place pour maintenir une attractivité suffisante auprès des futurs ménages du quartier.

N'ayant aucune visibilité sur la programmation envisageable pour un équipement public sur ce site dans la durée de la convention, la Ville de Lormont propose de retirer cette opération de la convention. Elle s'engage à réaliser un équipement public sur le terrain qu'elle conserve. Le calendrier reste à fixer. Il conviendra au préalable de disposer d'une analyse approfondie des besoins s'appuyant sur la demande des nouveaux habitants qui vont arriver dans les années qui viennent (à terme près de 1300 logements sur ce secteur).

Ainsi, l'abandon de l'opération de construction d'une école sur le site de la Ramade, dans la durée de la convention, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont fait apparaître une économie de 1.012.500 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée.

Le projet de futur équipement sur le secteur de la Ramade, dont le programme et le calendrier restent à définir, est intégré au tableau financier annexé à cet avenant, sans participation de l'Agence.

D'autre part, au Nord et au Sud du nouveau quartier de la Ramade, beaucoup d'emprises peuvent muter au fur et à mesure que le quartier de la Ramade en lui-même se constituera. D'autres programmes résidentiels pourront s'y installer tout en offrant des disponibilités foncières pour des équipements de proximité, telle que école maternelle ou autres services publics.

- Réhabilitation des locaux administratifs de l'ancienne usine Siemens en salle de quartier

Conformément à l'avenant n°4 à la convention pluri- annuelle du projet de rénovation urbaine de Lormont Génicart, cette opération de réhabilitation a été abandonnée.

- Réhabilitation et extension du gymnase Georges Brassens

Le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase Georges Brassens a été modifié. Ce gymnase sera intégré au futur Pôle Brassens-Camus, comme explicité dans le paragraphe ci-après.

- Réhabilitation des locaux du centre social et culturel

Cette opération est abandonnée, les locaux du centre social et culturel étant intégrés au pôle Brassens-Camus.

- Réhabilitation du Point Alpilles Vincennes

Le projet de réhabilitation du Point Alpilles Vincennes a été abandonné. Ses fonctions seront intégrées au sein du futur Pôle Brassens-Camus, comme explicité dans le paragraphe ci-après.

- Création du pôle Brassens-Camus et aménagement extérieur, démolition des équipements existants

La Ville souhaite créer un futur équipement mutualisé « Pôle Brassens-Camus » sur la Plaine-Montaigne, secteur central de Génicart, intégrant plusieurs projets d'équipements inscrits à la convention initiale.
Parmi les opérations financées par l'Agence, la réhabilitation du Point Alpilles-Vincennes n'est plus envisagée sur le secteur Alpilles-Vincennes, mais ses fonctions seront intégrées à ce futur équipement.

Le complexe d'activités inclus 4 pôles, en complémentarités et interdépendances tant fonctionnelles que stratégiques :

- Le nouveau gymnase, modernisant et accroissant les fonctionnalités de l'actuel gymnase Brassens, pour les associations, les pratiques d'élite et les usages scolaires.
- Les nouvelles salles modulaires pour les associations et événements, offrant des capacités de réunion et de pratiques associatives sur des jauges diverses (jusque 350 personnes) apportant des solutions auparavant partiellement portées par l'ancienne salle Camus (détruite en 2009).
- L'Auberge à trocs, nouveau projet de l'association Didée pour refonder son centre social et culturel de Génicart, aujourd'hui vétuste et obsolète.
- Les Fontaines, ensemble d'espaces intérieurs et extérieurs pour accompagner les jeunes Lormontais à l'autonomie (BIJ, studios de répétition, cultures urbaines, rencontres), prenant place des anciens locaux de quartier ne répondant plus aux exigences de la jeunesse aujourd'hui.

Ces 4 pôles s'inscriront dans un ensemble architectural cohérent et interdépendant, posant la mutualisation fonctionnelle comme moyen et le partage des stratégies des opérateurs pour éviter la juxtaposition de fonctions indépendantes.

Afin de prendre en compte l'évolution du projet et de simplifier l'instruction des subventions, les opérations d'aménagement des secteurs 2 et 4, accompagnant cet équipement, sont intégrées à l'opération « Création du pôle Brassens-Camus et aménagement extérieur, démolition des équipements existants ».
Et également intégrée à cette opération la démolition de l'ancienne salle Camus, qui était jusqu'à présent regroupée avec l'aménagement du secteur 3.

La subvention de l'Agence réservée pour l'opération « Création Pôle Brassens-Camus » est de 2.000.000 euros.

Ainsi, cet avenant ne remet pas en cause les fondamentaux du projet, mais les renforce : mutualisation sur un même bâtiment des différentes fonctions (même programmation de fonctions pour salle Camus et gymnase, bâtiment neuf au lieu de bâtiment réhabilités disséminés sur le quartier, localisation sur le même quartier).

Cet avenant a également pour objet de mettre à jour le calendrier de cette opération.

La base subventionnable prévisionnelle pour cette opération est de 8.728.730 €, soit un taux d'intervention de 22,91%. Il est à noter qu'à ce montant s'ajoutent des dépenses complémentaires de près de 0,4 M€ indispensables à la réalisation du projet (en particulier mobilier). Ces dépenses seront prises en charge par la Ville, mais n'entreront pas dans la base subventionnable prise en compte par l'Agence, conformément à son règlement.

- Implantation de la Maison de la Justice et du Droit

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Implantation de la Maison de la Justice et du Droit » sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont, conformément aux informations fournies au solde de l'opération.

Ainsi, les modifications du plan de financement de l'opération d'équipement sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont fait apparaître une économie de 37.823,35 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour cet équipement.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

09 – EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-09-0002-001/ Démol et reloc salle A Camus + réhab/ext gymnase	Ville	2.600.000	0	0%	2009 – 1
180-7201170-09-0005-001/ Réhabilitation Point Alpilles Vincennes	Ville	230.000	138.000	60%	2007 – 2
180-7201170-09-0008-001/ Réhabilitation centre social	Ville	970.000	0	0%	2008 – 1
180-7201170-09-0006-001/ Construction pôle éducatif Marcel Pagnol	Ville	3.250.000	334.500	10 %	2008 – 2
180-7201170-09-0007-001/ Construction Pôle éducatif Bénito	Ville	3.250.000	1.012.500	31%	2008 – 1
180-7201170-09-0009-001/ Implantation Maison de la Justice et du Droit	Ville	500.000	300.000	60%	2007 – 1
TOTAL		**10.800.000**	**1.785.000**		

Lignes modifiées :

09 – EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Démarrage
180-7201170-09-0002-001/ Création Pôle Brassens-Camus-PAAV + aménagement secteurs 2 et 4 + démolition salle Camus	Ville	8.728.730	2.000.000	22,91 %	2010 – 2
180-7201170-09-0005-001/ Réhabilitation Point Alpilles Vincennes – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2007 – 2
180-7201170-09-0008-001/ Réhabilitation centre social – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2008 – 1
180-7201170-09-0006-001/ Construction pôle éducatif Marcel Pagnol – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2008 – 2
180-7201170-09-0007-001/ Construction Pôle éducatif Bénito – ligne supprimée	Ville	0,01	0	0%	2008 – 1
180-7201170-09-0009-001/ Implantation Maison de la Justice et du Droit	Ville	437.023,00	262.176,65	60%	2007 – 1
180-7201170-09-0011-001/ Equipement public la Ramade	Ville	300.000,00	0	0%	2014 – 2
TOTAL		**9.465.753**	**2.262.176,65**		

- Médiathèque, réhabilitation salle Léo Lagrange et abords paysagers

Cet avenant permet également de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Médiathèque, réhabilitation salle Léo Lagrange et abords paysagers » sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lormont, conformément aux informations fournies au solde.

Sous maîtrise d'ouvrage Conseil Général de Gironde

Suite à appel à projet lancé par le SGCIV et le ministère de l'éducation nationale, la réhabilitation du collège Montaigne à Lormont par le Conseil Général bénéficie d'une réservation de subvention de l'ANRU de 2,85 M€, au titre des opérations isolées « collèges dégradés ».

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, **non intégré au tableau financier de la convention de Lormont Génicart**, est le suivant :

- base subventionnable : 14.369.119,00 €
- Conseil Général de la Gironde : 11.519.119,20 €
- ANRU/collèges dégradés : 2.849.999,80 €

- **Le sous-article article 4.4.4 du titre III de la convention – « Equipements de développement économique, commercial ou artisanal » est modifié comme suit :**

FAMILLE 10 EQUIPEMENTS D'ESPACES COMMERCIAUX OU ARTISANAUX

Sous maîtrise d'ouvrage Domofrance

- Locaux tertiaires sur le site « Bénito » (600 m²) : l'opération est modifiée sous l'intitulé « Locaux tertiaires sur le site « Bénito » (300 m²) »

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de l'opération « Locaux tertiaires sur le site Bénito» sous maîtrise d'ouvrage le Domofrance.

Ainsi, les modifications du plan de financement de cette opération sous maîtrise d'ouvrage Domofrance font apparaître une économie de 104.736 euros par rapport à la subvention de l'Agence initialement réservée pour les équipements d'espaces commerciaux ou artisanaux.

L'Agence intervient sous la forme d'une subvention d'équilibre de l'investissement sur la base d'un bilan d'aménagement et d'un compte d'exploitation prévisionnel à 15 ans.
L'Agence participe dans la limite du montant de subvention maximum réservé dans la convention, à savoir 121.264 € (montant actualisé suite à cet avenant).

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

10 EQUIPEMENTS D'ESPACES COMMERCIAUX OU ARTISANAUX **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
Locaux tertiaires sur le site « Bénito » - 600m²	Domofrance	1.131.000	226.000	19,98 %		2008 – 2
TOTAL		**1.131.000**	**226.000**			

Lignes modifiées :

06 – RESIDENTIALISATION **Libellé de l'opération**	**Maître d'ouvrage**	**Base de financement prévisionnel**	**Subvention ANRU**	**% sub ANRU**	**Commentaire (mode calcul subvention …)**	**Démarrage**
Locaux tertiaires sur le site « Bénito » - 300m²	Domofrance	606.322	121.264	20,00 %		2008 – 2
TOTAL		**606.322**	**121.264**			

Article 5.3 : L'article 5 du titre III de la convention – « Les contreparties cédées à Foncière Logement » – est modifié comme suit :

Outil majeur de la diversification de l'offre logement dans les quartiers éligibles à l'intervention de l'ANRU, les contreparties cédées à Foncière logement et sur lesquelles elle réalise des logements locatifs libres constituent un élément indissociable du projet de rénovation urbaine: elles contribuent de fait à la nécessaire diversification sociale de ces quartiers.

Les logements construits répondront aux objectifs de Foncière logement qui se réserve le choix des opérateurs publics ou privés et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation dans le respect d'un cahier des charges techniques déterminé en concertation avec les partenaires locaux du projet.

Pour rappel contreparties attribuées dans la convention initiale :

	Site 1 :	**Site 2 :**	**Site 3 :**	**Site 4 :**
Adresse	Génicart 3- Bois Fleuri : "cœur d'îlot" (2)	Les Cimes	terrain "Bénito"	Génicart 1, îlot "Rabelais Nord"
Situation en ZUS ? (oui/non)	oui	oui	oui	oui
Propriétaire(s) du terrain	Aquitanis	Maison Girondine	Domofrance	Domofrance
Utilisation actuelle du terrain	logement	logement	friche	école maternelle Leroy
Surface du terrain (m²)	2550 m²	3950 m²	4200 m²	3200 m²
SHON (m²)	3050 m² *(+ 670 m² localisés sur Génicart 3 et comptabilisés dans le cadre de la convention de Floirac Libération)*	4466 m²	4200 m² *(+ 1800 m² localisés sur le terrain Bénito et comptabilisés dans le cadre de la convention de Lormont Carriet)*	3000 m²
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	2009	2010	2007	2010
Références cadastrales	AY534	AY359	AL199 AO307	AN 119 AM 195
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat (1) *Nombre de logements individuels *Nombre de logements collectifs	Environ 41 logements collectifs *(+ environ 9 logements pour Floirac Libération)*	Environ 44 logements collectifs et 13 logements individuels	Environ 60 logements *(+ environ 20 logements pour Lormont Carriet)*	Environ 40 logements

Cet avenant a pour objet de mettre à jour les contreparties réservées à Foncière logement. Ainsi, les contreparties prévues dans la convention initiale tel que décrites pour les Site 1, Site 2 et Site 3 dans le tableau ci-avant sont conservées. Seule la contrepartie du Site 4 est modifiée : initialement prévue sur Génicart 1, îlot « Rabelais Nord » à la place de l'école maternelle Leroy, la quatrième contrepartie se situera sur le terrain situé le long de l'avenue de Paris, selon la description faite dans le tableau ci-après :

	Rappel Site 1 :	Rappel Site 2	Rappel Site 3	**Site 4 (substitution nouvelle contrepartie)**
Adresse	Génicart 3-Bois Fleuri : "cœur d'îlot" (2)	Les Cimes	terrain "Bénito"	**Avenue de Paris**
Situation en ZUS ? (oui/non)	oui	oui	oui	**oui**
Propriétaire(s) du terrain	Aquitanis	Mésolia	Domofrance	**CUB**
Utilisation actuelle du terrain	logement	logement		**City stade / friche**
Surface du terrain (m²)	2550 m²	3950 m²	4200 m²	**4788m² environ**
SHON (m²)	3050 m² (+ 670 m² localisés sur Génicart 3 et comptabilisés dans le cadre de la convention de Floirac Libération)	4466 m²	4200 m² (4970 m² au total en comptabilisant la SHON réservée dans le cadre de la convention de **Lormont Carriet**)	**3000m²**
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	2009	2010	2007	
Références cadastrales	AY534	AY359	AL199 AO307	**AM 96 AM 72 AM 56 AN 182**
Eléments prévisionnels relatif au type d'habitat (1) *Nombre de logements individuels *Nombre de logements collectifs	Environ 41 logements collectifs *(+ environ 9 logements pour Floirac Libération)*	Environ 44 logements collectifs et 13 logements individuels	Environ 50 logements	**Environ 30 logements collectifs**

(1) Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie.

Suite à cet avenant, les contreparties sont donc constituées de 4 terrains :

- *Génicart 3 Bois Fleuri, « cœur d'îlot »*
- *Génicart, « Les Cimes »*
- *La Ramade, terrain « Bénito »*
- *Génicart Rabelais Montaigne, « Avenue de Paris »*

Ces terrains sont détaillés dans l'annexe n°3 (caractéristiques et pl an). Cette annexe précise également les conditions de cession et de réalisation des contreparties.

Au total, les contreparties cédées représentent 14 716m² de SHON, soit environ 18% des m² SHON créés par le projet de rénovation urbaine sur le site du projet.
(Ces contreparties représentent environ 21% des m² SHON créés par le projet si on comptabilise les 2.470m² qui correspondent aux contreparties liées aux projets de rénovation urbaine de Lormont Carriet et de Floirac Libération, et localisées sur le quartier Génicart).

La non cession des contreparties à Foncière logement pourra conduire à la suspension des engagements de l'Agence (cf VI-16).

Les cessions des contreparties, quel que soit leur propriétaire actuel, sont réalisées à titre gratuit et interviendront par le biais de cessions à l'euro symbolique. Les actes seront reçus par le notaire de Foncière logement.

Il est par ailleurs précisé que le transfert de propriété est effectué sous la condition suspensive et résolutoire que :

- le terrain cédé soit libre de toute construction en superstructures et en infrastructures, dépollué, constructible,
- le terrain cédé soit viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur. Ces voies devront être équipées des réseaux EP/EU/EV/Télécom/EDF suffisamment dimensionnés pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que Foncière logement réalise ou finance des renforcements de réseaux. Elles seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que seuls les travaux de branchement en limite de propriété restent à la charge de Foncière logement ;
- il n'y ait aucun réseau aérien ou enterré qui soit de nature à gêner la réalisation du projet de Foncière Logement,
- le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de la présente convention pluriannuelle Foncière logement à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, de pollution et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, les frais de réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant.
De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, Foncière logement se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE …) ne seront pas prises en charge par Foncière logement ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et Foncière logement pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU qui saisira le comité d'engagement pour avis et, si nécessaire, le conseil d'administration.

En matière de construction, il est précisé que Foncière logement fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec la Ville, le programme à réaliser. Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis :

- un relevé planimétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- si nécessaire, une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …).
- le bornage du terrain préalablement à l'acte authentique.

Sur la base de cette étude, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec les partenaires locaux du projet et dans le respect de la cohérence du projet de rénovation urbaine, les logements réalisés répondront aux objectifs de Foncière logement qui se réserve le choix des opérateurs publics ou privés et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

Article 5.4 : L'article 6 du titre III de la convention « L'échéancier de réalisation du projet » est complété et modifié comme suit :

Le Comité d'engagement de l'ANRU du 20 octobre 2011 a accordé une prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2012, afin de permettre la réalisation des nouvelles opérations, essentielles à la réussite du projet d'ensemble.

Le démarrage physique des travaux pour toutes les nouvelles opérations inscrites à cette convention est autorisé à compter du Comité d'engagement du 20 octobre 2011.

Au plus tard à la date anniversaire des 5 ans de la signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine ou de la nouvelle date d'échéance prorogée par avenant, seront précisées par avenant:

- La date limite pour l'ensemble des demandes du premier acompte conformément au Règlement comptable et financier de l'agence,
- La date limite pour l'ensemble des demandes du solde conformément au règlement comptable et financier de l'agence.

Article 5.5 : L'article 7 du titre III de la convention « Le plan de financement des opérations subventionnées par l'ANRU» est annulé et remplacé par l'article 7 – « Le plan de financement des opérations du programme » – est modifié comme suit :

Le tableau B de l'annexe 2 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimés, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement comptable et financier, réserve des crédits sur les ressources financières du programme national de rénovation urbaine.

S'agissant des opérations de démolition, d'opération d'aménagement d'ensemble, de requalification d'îlot d'habitat dégradé ou d'interventions sur les copropriétés dégradées, une présentation du

bilan prévisionnel d'opération formalisé dans une fiche analytique prévisionnelle (FATp) est jointe en annexe au tableau financier prévisionnel. Le bilan d'exploitation est également annexé à la FATp pour les équipements à finalité économiques et locaux locatifs.

Les subventions de l'Agence résultent, opération par opération, de l'application du taux contractuel de subvention tel que défini dans le tableau prévisionnel B de l'annexe 2 appliqué au coût éligible, au sens du règlement général, de l'opération. Ces subventions sont **plafonnées opération financière par opération financière,** au sens du règlement comptable et financier, telles que définies dans le même tableau. Elles ne sont pas susceptibles d'actualisation.

Les subventions de l'Agence seront versées dans les conditions administratives et techniques définies par le règlement général et par le règlement comptable et financier applicables à la date de l'engagement financier de l'opération (Décision attributive de subvention)

L'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable décliné par opérations financières de 69,85 M€, dont 0,55 M€ au titre du Plan de Relance, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau B de l'annexe 2.

Les participations financières des signataires de la présente convention y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

La mise en œuvre du programme nécessite une enveloppe de prêts « PRU » de la Caisse des dépôts et consignations estimée à 132,77 M€. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des dépôts et consignations sont prises sous réserve de la disponibilité des enveloppes de prêts PRU. Par ailleurs, les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

Les prêts CIL mentionnés dans le tableau financier B de l'annexe 2 sont indiqués sous réserve de validation selon la procédure élaborée en concertation entre l'ANRU et l'UESL.

L'engagement de la Région s'entend pour un montant de 6,55 M€ pour toutes les opérations financières décrites à l'article 4. (4.1 à 4.5 inclus), y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région.

L'engagement du Département s'entend pour un montant de 8,39 M€ pour toutes les opérations financières décrites à l'article 4. (4.1 à 4.5 inclus).

L'engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'entend pour un montant de 15,39 M€ pour toutes les opérations financières décrites à l'article 4. (4.1 à 4.5 inclus).

Les opérations faisant l'objet d'un financement décroisé feront l'objet d'un suivi financier et opérationnel en application des articles 12 à 20.

Article 5.6 : L'article 8 « Les actions non subventionnées par l'ANRU » du titre IV de la convention – « Les actions complémentaires et actions d'accompagnement du programme contribuant à la réussite du projet » – est complété comme suit :

En complément des opérations présentées dans la convention initiale, les opérations suivantes, figurant dans le projet urbain et nécessaires à la restructuration du quartier, seront réalisées sur la durée de la convention :

- Etudes pour l'aménagement de la rue Villon sous maîtrise d'ouvrage CUB et Ville.

Article 5.7 : L'article 9 du titre IV de la convention « Le plan de Relogement » est annulé et remplacé par l'article 9 « Le relogement des ménages concernés par les opérations de démolition (s'il y a lieu, les opérations de requalification d'îlot d'habitat dégradé, les actions de portage ou de démolition de copropriété dégradée) » ainsi rédigé :

Conformément au règlement général de l'ANRU et à la stratégie de relogement figurant au projet qui traduit une politique de peuplement de l'ensemble des partenaires locaux du projet (Cf Annexe 1), la ville de Lormont, la communauté urbaine de Bordeaux et les maîtres d'ouvrage concernés et tout particulièrement les bailleurs sociaux s'engagent :

- à assurer des relogements de qualité prenant en compte les besoins et objectifs de maîtrise des restes à charge des ménages concernés par les opérations de démolition conformément aux éléments indiqués au règlement général (Titre II- 1.1.3);
- à signer et à transmettre dans un délai de 6 mois la charte partenariale de relogement (principes et conditions des relogements, engagements de chaque partenaire, nature et localisation de l'offre de relogement, modalités d'accompagnement des ménages relogés, modalités de suivi des relogements….)
- à conduire le plan de relogement lié à chaque opération de démolition.

Pour accompagner l'ensemble des opérations de démolition, un *Protocole de coopération en vue de l'accompagnement social des familles pour le relogement* a été signé par Aquitanis, Domofrance, Maison Girondine, la CAF et le Conseil Général le 12 mai 2008. D'autre part, un *Protocole de coopération tripartite* Ville de Lormont – Domofrance a été signé le 18 septembre 2008 pour favoriser le relogement spécifique des ménages occupant le bâtiment des Garosses dans le secteur Rabelais / Montaigne.

Les derniers relogements liés au PRU de Lormont Génicart ont eu lieu au 1er semestre 2011. La totalité des ménages est relogée.

Article 5.8 : L'article 11 du titre IV de la convention – « Les mesures d'insertion par l'économique et l'emploi des habitants » – est modifié comme suit :

Le plan local d'application de la charte nationale d'insertion a été signé le 26 mai 2008.

L'objectif d'insertion global sur le projet de rénovation urbaine est de **5 %** du nombre total d'heures

travaillées dans le cadre des travaux d'investissement financés par l'Agence. Celui-ci correspond à **116.565 heures d'insertion** réservées aux habitants des zones urbaines sensibles.

A fin 2011, environ 82.000 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre du projet de Lormont Génicart, soit environ 70% de l'objectif fixé.

La Charte locale relative à la gestion urbaine de proximité sur les sites de Carriet et Génicart a été signée le 29 mai 2008.

Article 5.9 : L'article 12-1 du titre V « modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Agence » est annulé et remplacé par l'article 12-1 « modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Agence » ainsi rédigé :

Les engagements contractuels souscrits par l'Agence ne valent que dans la limite de la réalité des coûts des opérations physiques ou de la justification des éléments de calcul des dépenses forfaitaires produits dans les conditions administratives et techniques applicables au moment de l'engagement financier de l'opération physique (Décision attributive de subvention) et précisées dans le cadre des fiches analytiques et techniques.

Les demandes de subvention sont formalisées dans une fiche analytique et technique décisionnelle (FATd) visant à confirmer par opération physique les opérations conventionnées décrites dans le tableau prévisionnel B de l'annexe 2. Elles sont déposées auprès du délégué territorial de l'Agence en vue de l'attribution de subvention.

Les demandes de paiement concernant ces décisions attributives de subvention sont adressées par le maître d'ouvrage au délégué territorial dans le cadre d'une fiche navette de paiement en vue du versement d'une avance, des acomptes et du solde de l'opération selon les modalités définies par le règlement comptable et financier de l'Agence en vigueur à la date la décision attributives de subvention.

Article 5.10 : les sous-articles de l'article 15 du titre VI « les avenants à la convention », 15-1 « Avenants » et 15-2 « Avenants simplifiés » sont annulés et remplacés par les articles 15, 15-1 et 15-2 ainsi rédigés :

La gestion de l'évolution du projet de rénovation urbaine doit se faire dans le respect de la présente convention.
Les conclusions des points d'étape ainsi que les conclusions tirées de l'analyse du non respect de certains engagements visés à l'article 16 ci-dessous, peuvent donner lieu à un avenant.
Pour pouvoir gérer les évolutions du projet de rénovation urbaine, les maîtres d'ouvrage ont la possibilité de mettre en œuvre la fongibilité au sein d'une même opération financière, dans les conditions définies par le règlement comptable et financier de l'Agence.
Toutes les évolutions ne pouvant être gérées dans le cadre de la fongibilité donnent lieu à des avenants présentés par les porteurs de projet. Ces avenants sont soit du niveau national avec un examen en comité d'engagement, soit du niveau local sans examen en comité d'engagement et avec une signature déléguée au délégué territorial de l'Agence.
Les mouvements opérés par fongibilité sont obligatoirement régularisés dans l'élaboration du tableau financier du premier avenant qui suit l'exercice de la fongibilité.
La part de crédits affectés à une opération financière qui reste disponible à l'issue de l'engagement de toutes les opérations physiques qui la composent, lorsqu'il n'est plus possible d'exercer la fongibilité, doit obligatoirement être libérée d'affectation.

15-1-Avenants nationaux
Toute modification de programme ou de calendrier qui déséquilibre l'économie générale du projet de rénovation urbaine au regard de ses fondamentaux définis dans le règlement, général de l'Agence nécessite la signature d'un avenant national. Par instruction le directeur général de l'Agence précise aux délégués territoriaux de l'Agence d'une part, ce qui constitue les fondamentaux des projets et d'autre part, le mode d'analyse pour apprécier l'atteinte à l'économie générale du projet de rénovation urbaine au regard de ces fondamentaux.
Une demande de retour sur une convention, de plus de 50% des économies constatées sur cette même convention, requiert l'instruction d'un avenant national.
Ces avenants sont, sauf exception notamment pour les avenants prévus dans la convention initiale, proposés lors des points d'étape à 2 et 4 ans. Ils sont instruits comme les projets initiaux et signés par tous les signataires de la convention pluriannuelle.

15-2 – Avenants locaux
Lorsqu'une modification de programme ou de calendrier ne déséquilibre pas l'économie générale du projet de rénovation urbaine au regard de ses fondamentaux définis dans le règlement général de l'Agence, la modification peut faire l'objet d'un avenant local.

Un avenant local peut redéployer les économies de subvention constatées sur des opérations, quelle que soit l'origine de l'économie. Les économies constatées sont réutilisables à 50 % au plus sur la convention, le reste est désaffecté de la convention et redéployable au niveau national sur décision du conseil d'administration de l'Agence. Ces avenants locaux sont signés par le délégué territorial de l'Agence ainsi que par le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage concernés par l'objet de l'avenant et les financeurs signataires de la convention initiale qui voient leurs financements modifiés par ces avenants. Ces derniers sont instruits en application d'instructions fixées par le directeur général de l'Agence dont il est rendu compte au conseil d'administration de l'Agence.

Article 5.11 : L'article 16-1 du titre VI « Respect du programme » est modifié comme suit :

La phrase « Toute modification, non autorisée par un avenant ou un avenant simplifié, du programme déclenche la procédure décrite au paragraphe 16-2. » est remplacée par :
« Toute modification, non autorisée par un avenant ***national*** ou un avenant ***local***, du programme déclenche la procédure décrite au paragraphe 16-2. »

Article 5.12 : L'article 16-1-a du titre VI est modifié comme suit :

Respect de l'échéancier

Par ailleurs, conformément au règlement comptable et financier de l'Agence, toute opération non engagée, dans un délai de deux ans par rapport à l'échéancier prévisionnel et au plus tard à la date limite pour l'ensemble des demandes du premier acompte, est, pour ce qui concerne les engagements de l'Agence, après alerte préalable du porteur de projet et du maître d'ouvrage concerné, susceptible d'être désaffectée dans les conditions fixées au 16-2.

Article 5.13 : L'article 16-2 du titre VI « Procédures mises en œuvre et suites données » est modifié comme suit :

Les manquements constatés des engagements pris au titre de la convention pluriannuelle, du règlement général de l'Agence par les maîtres d'ouvrage et le porteur de projet font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée localement par le délégué territorial de l'Agence. Le rapport de ce dernier, accompagné de toutes pièces que les signataires de la convention voudront y joindre, est adressé au directeur général de l'Agence. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, le conseil d'administration. Le directeur général peut alors décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- le réexamen de la convention, notamment dans les conditions précisées au 7.5 du titre I du règlement général, et la signature éventuelle d'un avenant ;
- de mesures compensatoires qui seront à réaliser avant l'échéance de la clôture financière de la convention pluriannuelle visée à l'article 7.7 du règlement général la requalification du taux de subvention prévu dans la décision d'octroi ou dans la convention pluriannuelle qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;
- la réduction du taux de subvention ou du montant plafond des subventions prévues dans la décision d'octroi ou dans la convention pluriannuelle, même si celles-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné lieu au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;
- l'engagement de la suspension, voire de la résiliation de la convention pluriannuelle.

Dans tous les cas, La décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la convention pluriannuelle.

Dans le cas de projets donnant lieu à convention, il en est ainsi en particulier du non-respect des engagements pris en matière de :

- contenu du programme,
- échéancier des opérations,
- reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- qualité du relogement des ménages décrit à l'article 1.1.3.1 du titre II du présent règlement général,
- mises à disposition des contreparties à l'association Foncière logement,
- actions de développement économique et social,
- d'insertion par l'économique conformément aux principes et objectifs de la charte d'insertion approuvée par le conseil d'administration,
- gestion urbaine de proximité.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la convention.

Article 6 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de la date apposée ci-après par le dernier signataire.

Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables.

Article 7 : Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau financier de l'avenant
Le code couleur du tableau financier est le suivant :

- ligne rouge : opération modifiée
- ligne verte : opération supprimée
- ligne bleue : opération nouvelle

Annexe 2 : Le contenu du projet urbain, cartographie :

- plan guide actualisé
- secteur Plaine Montaigne
- secteur Génicart III / Bois Fleuri
- secteur Génicart I / Rabelais Montaigne

Annexe 3 : Opérations sur les voiries : raccordement rue Jean Auriac et rue Montaigne et création d'une sente en cœur d'îlot sous maîtrise d'ouvrage Mésolia (plan)

Annexe 4 : Contrepartie Foncière Logement

Annexe 5 : Prorogation des délais accordée par le DT

Le présent avenant est établi en 13 exemplaires originaux,

Signé à **le**

Pour l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine		Pour la Ville de Lormont
Le Directeur Général		

Pour l'Etat		Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde		

Pour l'OPH Aquitanis		Pour la SA Mésolia

Pour la SA Domofrance		Pour la SA Logévie

Pour la SA Le Foyer de la Gironde		Pour le GIP/GPV des Hauts de Garonne

Pour la Caisse des Dépôts et Consignation		Pour Action Logement
Le Directeur Régional		Le Président

Pour Axanis		
Le Directeur Général		

PLAN DE FINANCEMENT 2004-200…

N° PROJET : **180**

ZONE INTERVENTION : 33249/Lormont/ZUS/Hauts de Garonne, Bastide : Quais Queyries, Brazza

LOCALISATION — INSEE ZONE : 7201170 — INSEE COMNE : 33249

Code	Désignation	COMMENTAIRE	LOCALISATION ZUS DE RATTACHEMENT (ou assimilés)	LIEU DE REALISATION (N°de ZUS ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	TYPE (MI,R+)	LOGEMENTS NBRE	SHON	COUT PAR LOGT	M2	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMNT PREVISIONNEL
01	DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX												19,6%		
180 7201170 01 0001 001	démol, remb. CRD, relogement, PAF tours Richemont,		7201170	7201170			299		27 888		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	6 971 942	19,6%	8 338 443	8 338 443
180 7201170 01 0001 002	Perte autofinancement- Relogement tours Richemont		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017		19,6%		0
180 7201170 01 0002 001	Relogt, démolition, rembourst CRD, déjà financé :		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	468 676	19,6%	560 537	560 537
180 7201170 01 0002 002	Perte d'autofinancement Bat 54		7201170	7201170			72				033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		19,6%		0
180 7201170 01 0002 003	Démolition Relogement perte autofinancement Génic		7201170	7201170			302		27 207		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	6 869 941	19,6%	8 216 450	8 216 450
180 7201170 01 0003 001	Perte autofinancement- Relogement tours les Cimes		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		19,6%		0
180 7201170 01 0003 002	démolition, remboursт CRD, tours Les Cimes 1,2 &		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		19,6%		0
180 7201170 01 0003 003	Perte autof, démol, relog, remb CRD, tours Les Cim		7201170	7201170			324		28 692		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	7 772 881	19,6%	9 296 366	9 296 366
180 7201170 01 0004 001			7201170	7201170									19,6%		
	Sous Total 2 DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX						997		26 491			22 083 440		26 411 796	26 411 796
02	CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX												5,5%		
180 7201170 02 0001 001	S/Site Génicart 3 / Plantagenêt - 49 collectifs PLUS CD		7201170	7201170			49		97 509		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	4 528 870	5,5%	4 777 958	4 777 958
180 7201170 02 0001 002	H/Site Le Grand Tressan - 21 PLUS CD		7201170	7201170			21		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	2 107 623	5,5%	2 223 542	2 223 542
180 7201170 02 0001 003	H/Site rue Herriot - 34 collectifs PLUS CD + surcharge foncière		7201170	7201170			34		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	3 303 463	5,5%	3 485 153	3 485 153
180 7201170 02 0001 004	surcharge foncière rue Herriot - 34 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017		5,5%		0
180 7201170 02 0001 005	H/Site Moulin d'Antoune - 32ind PLUS CD + Surch Fonc		7201170	7201170			32		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	7 030 016	5,5%	7 416 667	7 416 667
180 7201170 02 0001 006	surcharge foncière - 4 pavillons - 30 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017		5,5%		0
180 7201170 02 0001 007	H/Site - Carbon Blanc -Hameau des Roches - 1individuel PLAI neuf		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	132 701	5,5%	140 000	140 000
180 7201170 02 0001 008	surcharge foncière en diffus à localiser - 9 PLAI - ligne supprimée		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017		5,5%		0
180 7201170 02 0001 009	H/Site Mérignac - Avenue Jean Monet (VEFA) - 15 PLUS CD		7201170	7201170			15		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	2 032 300	5,5%	2 144 076	2 144 076
180 7201170 02 0001 010	surcharge foncière H/site - 74 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017		5,5%		0
180 7201170 02 0001 011	H/Site Bordeaux - rue Préville - 1individuel PLAI + Surch Fonc		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 012	H/Site Ambarès - 8 rue de Brandier - 1individuel PLAI + Surch Fonc		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 013	H/Site en diffus -à localiser - 1individuel PLAI		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 014	H/Site en diffus -à localiser - 1individuel PLAI		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 015	H/Site en diffus -à localiser - 1individuel PLAI		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 016	H/Site en diffus -à localiser - 1individuel PLAI		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 017	H/Site en diffus -à localiser - 1individuel PLAI		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 018	H/Site en diffus -à localiser - 1individuel PLAI		7201170	7201170			1		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	184 307	5,5%	194 444	194 444
180 7201170 02 0001 019	H/Site Quai Carriet - 45 PLUS CD		7201170	7201170			45		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	4 939 015	5,5%	5 210 661	5 210 661
180 7201170 02 0001 020	H/Site St Médard en Jalles - Hastignan VEFA - 8 PLUS CD		7201170	7201170			8		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	815 884	5,5%	860 758	860 758
180 7201170 02 0001 021	nt Aubin du Médoc - Les Jardins de Cante Perdrix (VEFA) - 16 PLUS-CD		7201170	7201170			16		91 212		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	1 383 303	5,5%	1 459 385	1 459 385
180 7201170 02 0001 022	H/Site Le Bouscat - Résidence Solidaire - Pl. Gambetta - 27 PLUS-CD		7201170	7201170			27		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	3 556 593	5,5%	3 752 206	3 752 206
180 7201170 02 0001 023	H/Site - Mérignac - Rue Belle France (VEFA) - 14 PLUS-CD		7201170	7201170			14		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	1 393 950	5,5%	1 470 615	1 470 615
180 7201170 02 0001 024	H/Site Villenave d'Ornon - Gal Leclerc - 29 PLUS CD		7201170	7201170			29		######		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	3 726 382	5,5%	3 931 333	3 931 333
180 7201170 02 0002 001	S/Site Génicart 1- 75 PLUS CD		7201170	7201170			75		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	10 436 372	5,5%	11 010 372	11 010 372
180 7201170 02 0002 002	S/Site Génicart 1 - 60 logements en accession - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		5,5%		0
180 7201170 02 0002 003	S/Site Bénito - 63 collectifs PLUS CD		7201170	7201170			63		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	7 763 839	5,5%	8 190 850	8 190 850
180 7201170 02 0002 004	S/Site Bénito - 51 logements en accession - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		5,5%		0
180 7201170 02 0002 005	H/Site - Le Taillan - Centre Bourg 23 PLUS CD + SF		7201170	7201170			23		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	2 509 864	5,5%	2 647 906	2 647 906
180 7201170 02 0002 006	Surcharge foncière Mérignac - 27 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		5,5%		0
180 7201170 02 0002 007	H/site Eysines Montalieu - 24 PLUS CD + SF		7201170	7201170			24		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	3 450 705	5,5%	3 640 494	3 640 494
180 7201170 02 0002 008	Surcharge foncière H/Site agglo - 119 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		5,5%	1	0
180 7201170 02 0002 009	S/Site Génicart - Résidence Ronsard Nord - 21 PLU		7201170	7201170			21		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	2 456 918	5,5%	2 592 048	2 592 048
180 7201170 02 0002 010	H/Site Bordeaux R. Lucien Faure - 70 PLUS CD+SF		7201170	7201170			70		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	10 112 423	5,5%	10 820 293	10 820 293
180 7201170 02 0002 011	S/Site Génicart 1 - 54 PLUS CD Collectifs		7201170	7201170			54		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	8 146 073	5,5%	8 594 107	8 594 107
180 7201170 02 0002 012	H/Site Artigues Béguey - 14 PLUS-CD + SF		7201170	7201170			14		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	2 396 249	5,5%	2 528 043	2 528 043
180 7201170 02 0002 013	H/Site Artigues Béguey - 10 PLUS-CD + SF		7201170	7201170			10		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	1 726 297	5,5%	1 821 243	1 821 243
180 7201170 02 0003 001	S/Site - Les Cimes - Le lavoir 71 collectifs PLUS -CD		7201170	7201170			71		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	7 880 354	5,5%	8 313 773	8 313 773
180 7201170 02 0003 002	S/Site Bénito - 20 individuels PLUS CD - 17% - ligne supprimée		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		5,5%	1	0
180 7201170 02 0003 003	S/Site Bénito - 115 collectifs PLUS CD - 17%		7201170	7201170			115		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	13 492 822	5,5%	14 234 927	14 234 927
180 7201170 02 0003 004	H/Site Pessac Bourghail - 5 PLUS CD		7201170	7201170			5		86 851		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	411 614	5,5%	434 253	434 253
180 7201170 02 0003 005	Surcharge foncière H/Site à localiser - 18 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		5,5%		0
180 7201170 02 0003 006	S/Site - Bénito - 10 accession - ligne supprimée		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		5,5%		0
180 7201170 02 0003 007	H/Site Le Haillan - 49 PLUS CD		7201170	7201170			49		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	7 208 925	5,5%	7 605 416	7 605 416
180 7201170 02 0003 008	H/Site Ambarès - Surcharge foncière - ligne supprimée		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		5,5%		0
180 7201170 02 0003 009	H/Site - Bordeaux -Rue Bigot - 32 PLUS CD		7201170	7201170			32		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	4 629 038	5,5%	4 883 635	4 883 635
180 7201170 02 0003 010	Surcharge foncière H/Site - Bordeaux - 32PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		5,5%		0
180 7201170 02 0003 011	H/Site - Gradignan- Le Brandier - 16 PLUS CD		7201170	7201170			16		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	2 335 070	5,5%	2 463 499	2 463 499
180 7201170 02 0003 012	Surcharge foncière -H/Site - Gradignan - 13 PLUS CD - ligne supprimée		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020		5,5%		0
180 7201170 02 0003 013	H/Site Bordeaux Ginko VEFA Bouygues - 19 PLUS-CD		7201170	7201170			19		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	2 655 270	5,5%	2 841 139	2 841 139
180 7201170 02 0003 014	H/Site - Ambarès - 12 coll PLUS CD		7201170	7201170			12		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	1 741 264	5,5%	1 837 034	1 837 034
180 7201170 02 0003 015	H/Site - Ambarès - 5 ind PLUS CD		7201170	7201170			5		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	830 487	5,5%	876 164	876 164
180 7201170 02 0004 001	H/Site emprise Génilor - 20 PLUS CD		7201170	7201170			20		83 644		033/LOGEVIE SA D'HLM/46120133700031	1 585 663	5,5%	1 672 874	1 672 874
180 7201170 02 0005 001			7201170	7201170									5,5%		
	Sous Total 2 CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX						997		######			128 193 803		135 435 977	135 435 975
03	CHANGEMENT D'USAGE DE LOGEMENTS SOCIAUX												5,5%		
180 7201170 03 0001 001			7201170	7201170									5,5%		
	Sous Total 3 CHANGEMENT D'USAGE DE LOGEMENTS SOCIAUX														
04	REQUALIFICATION D'ILOTS ANCIENS DEGRADES												5,5%		
180 7201170 04 0001 001			7201170	7201170									5,5%		
	Sous Total 4 REQUALIFICATION D'ILOTS ANCIENS DEGRADES														
05	REHABILITATION												5,5%		
180 7201170 05 0001 001	Rés. La Boétie- Porte Halls, menuis, portes palliè		7201170	7201170			68		25 938		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	1 671 816	5,5%	1 763 766	1 763 766
180 7201170 05 0001 002	Rés. St Hilaire- Isolation terrasses, menuis, exte		7201170	7201170			387		40 931		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	15 014 526	5,5%	15 840 325	15 840 325
180 7201170 05 0001 003	Rés. Leroy- Isolation terrasses, menuis, portes pa		7201170	7201170			114		25 819		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	2 789 913	5,5%	2 943 359	2 943 359
180 7201170 05 0001 004	Rés. Rabelais- Garde-corps, menuis, électricité		7201170	7201170			379		13 565		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	4 884 035	5,5%	5 141 099	5 141 099
180 7201170 05 0001 005	Rés. Villon- Halls d'entrée, menuiseries		7201170	7201170			104		24 617		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	2 432 019	5,5%	2 560 176	2 560 176
180 7201170 05 0001 006	Rés St Germain - Halls d'entrée, menuis, external		7201170	7201170			150		7 000		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	995 261	5,5%	1 050 000	1 050 000
180 7201170 05 0002 001	Bâtiments Tokyo & Helsinski - Remplacement ascense		7201170	7201170			152		3 377		033/FOYER DE LA GIRONDE/45820480700028	486 610	5,5%	513 374	513 374
180 7201170 05 0003 001	Bâtiment Génilor - Désamiantage		7201170	7201170			90		2 193		033/LOGEVIE SA D'HLM/46120133700031	187 100	5,5%	197 390	197 390
180 7201170 05 0004 001	Résidences Alpilles-Château d'Eau-Rambouillet		7201170	7201170	1		518		1 482		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	727 409	5,5%	767 417	767 417
180 7201170 05 0004 002	Résidence Château d'eau-Ramouillet-Alpilles-Les G		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	3 469 718	5,5%	3 660 552	3 660 552
180 7201170 05 0004 003	Résidence Château d'eau-Ramouillet-Alpilles-Les G		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	925 738	5,5%	976 654	976 654
180 7201170 05 0005 001	Génicart 3 - Bois Fleuri		7201170	7201170	5		322		25 270		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	7 760 224	5,5%	8 137 036	8 137 036
180 7201170 05 0006 001			7201170	7201170									5,5%		
	Sous Total 5 REHABILITATION				6		2 284		19 068			41 344 369		43 551 148	43 551 148
06	RESIDENTIALISATION												5,5%		
180 7201170 06 0001 001	Génicart 3 - Bois Fleuri		7201170	7201170			322		9 938		033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	3 033 175	5,5%	3 200 000	3 200 000
180 7201170 06 0002 001	Génicart 1 - Sud		7201170	7201170			689		4 639		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	3 029 613	5,5%	3 196 242	3 196 242
180 7201170 06 0002 002	Génicart 1 Nord et Centre - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		5,5%		0
180 7201170 06 0003 001	Bâtiment Helzinski		7201170	7201170			54		429		033/FOYER DE LA GIRONDE/45820480700028	21 972	5,5%	23 181	23 181
180 7201170 06 0004 001	Bâtiment Génilor		7201170	7201170			90		1 172		033/LOGEVIE SA D'HLM/46120133700031	100 000	5,5%	105 500	105 500
180 7201170 06 0005 001	Alpilles - Château d'Eau - Rambouillet - Les Garos		7201170	7201170			518		2 158		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	1 059 716	5,5%	1 118 000	1 118 000
180 7201170 06 0002 003	Nouveau projet Génicart Nord et Centre		7201170	7201170			363		4 871		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	1 676 157	5,5%	1 768 345	1 768 345
180 7201170 06 0002 004	Esplanade St Hilaire (aménagement place + jeux)		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	1 253 300	5,5%	1 322 232	1 322 232
180 7201170 06 0006 001			7201170	7201170									5,5%		
	Sous Total 6 RESIDENTIALISATION						2 036		5 272			10 173 932		10 733 500	10 733 500
07	AMELIORATION QUALITE DE SERVICE												19,6%		
180 7201170 07 0001 001	Requalification parking St Hilaire - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		19,6%		0
180 7201170 07 0001 002	Reconstitution parking supprimé (72 parkings) - ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		19,6%		0
180 7201170 07 0001 003	Requalification parking St Hilaire		7201170	7201170			387		5 598		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	1 811 269	19,6%	2 166 278	2 166 278
180 7201170 07 0001 004	Reconstitution parking supprimé (104 parkings)		7201170	7201170			114		1 402		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	133 621	19,6%	159 811	159 811
180 7201170 07 0001 005	Parking avenue de Paris		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	4 239 615	19,6%	5 070 579	5 070 579
180 7201170 07 0002 001			7201170	7201170									19,6%		
	Sous Total 7 AMELIORATION QUALITE DE SERVICE						501		14 764			6 184 505		7 396 668	7 396 668
08	AMENAGEMENTS												19,6%		

ONTRIBUTION — PRETS — CHEANCIEI

Code	Ville	%	EPCI	%	Conseil Général	%	Conseil régional	%	Bailleur social y compris les prêts	%	Fonds propres CDC	%	Europe	%	Etat	%	Autres	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt PRU	Pour mémoire Prêts CIL	Demarrage Année	semestre	Durée en semestre
180 7201170 01 0001 001									632 400	8%									7 706 043	92%					2007	1	9
180 7201170 01 0001 002																									2006	2	2
180 7201170 01 0002 001			107 000	19%					61 161	11%									392 375	70%					2005	1	1
180 7201170 01 0002 002																									2006	1	1
180 7201170 01 0002 003									678 428	8%									7 538 022	92%					2007	1	5
180 7201170 01 0003 001																									2008	1	3
180 7201170 01 0003 002																									2008	1	3
180 7201170 01 0003 003									451 366	5%									8 845 000	95%					2006	1	10
180 7201170 01 0004 001																											
Sous Total 2 DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX			107 000	0%					1 823 355	7%									24 481 440	93%							
180 7201170 02 0001 001									4 204 603	88%									573 355	12%	4 204 603	88%	4 204 603		2007	1	2
180 7201170 02 0001 002					29 930	1%			1 947 769	88%							6 405	0%	239 438	11%	1 947 769	88%	1 387 676	560 093	2005	2	2
180 7201170 02 0001 003	22 068	1%	55 171	2%					2 875 825	83%							30 000	1%	502 089	14%	2 875 825	83%	2 875 825		2007	1	2
180 7201170 02 0001 004																									2007	1	1
180 7201170 02 0001 005	53 055	1%	200 000	3%					6 233 612	84%							40 000	1%	890 000	12%	6 233 612	84%	6 233 612		2009	1	2
180 7201170 02 0001 006																									2010	1	1
180 7201170 02 0001 007					20 000	14%			80 000	57%							5 000	4%	35 000	25%	80 000	57%			2008	1	4
180 7201170 02 0001 008																									2007	1	4
180 7201170 02 0001 009									1 770 463	83%							9 120	0%	364 493	17%	1 770 463	83%	1 770 463		2010	1	8
180 7201170 02 0001 010																									2010	1	8
180 7201170 02 0001 011			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2009	1	1
180 7201170 02 0001 012			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2009	2	1
180 7201170 02 0001 013			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2009	2	1
180 7201170 02 0001 014			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2010	1	1
180 7201170 02 0001 015			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2010	1	1
180 7201170 02 0001 016			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2010	2	1
180 7201170 02 0001 017			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2010	2	1
180 7201170 02 0001 018			12 500	6%	20 956	11%			96 061	49%							5 000	3%	59 927	31%	79 472	41%			2010	2	1
180 7201170 02 0001 019									4 575 582	88%							9 800	0%	625 279	12%	4 454 906	85%	4 454 906		2008	2	2
180 7201170 02 0001 020					8 000	1%			747 957	87%							2 000	0%	102 801	12%	723 877	84%	723 877		2009	2	2
180 7201170 02 0001 021									1 274 761	87%							9 498	1%	175 126	12%	1 274 759	87%	1 274 759		2010	2	2
180 7201170 02 0001 022									3 110 331	83%							4 000	0%	637 875	17%	3 110 331	83%	3 110 331		2010	1	8
180 7201170 02 0001 023									1 290 141	88%							4 000	0%	176 474	12%	1 290 141	88%	1 290 141		2010	1	8
180 7201170 02 0001 024			60 137	2%					3 323 436	85%							76 000	2%	471 760	12%	3 323 436	85%	3 323 436		2010	2	2
180 7201170 02 0002 001									10 066 366	91%									944 006	9%	8 442 312	77%	8 442 312		2006	2	3
180 7201170 02 0002 002																									2007	1	4
180 7201170 02 0002 003									7 339 928	90%									850 922	10%	6 554 945	80%	5 212 109		2007	1	4
180 7201170 02 0002 004																									2007	1	4
180 7201170 02 0002 005			54 000	2%					2 090 038	79%							54 000	2%	449 868	17%	1 716 890	65%			2006	2	2
180 7201170 02 0002 006																									2006	2	1
180 7201170 02 0002 007			87 615	2%					2 899 356	80%							87 615	2%	565 908	16%	2 608 116	72%	2 608 116		2009	1	8
180 7201170 02 0002 008																									2007	1	8
180 7201170 02 0002 009									2 343 491	90%									248 557	10%	2 334 662	90%	2 334 662		2008	1	3
180 7201170 02 0002 010			213 020	2%					9 369 292	87%							213 020	2%	1 024 961	9%	9 369 292	87%	9 369 292		2009	1	8
180 7201170 02 0002 011									7 815 742	91%									778 365	9%	6 919 115	81%	6 919 115		2009	1	8
180 7201170 02 0002 012			67 499	3%					2 002 728	79%							67 499	3%	390 317	15%	1 749 925	69%	1 749 925		2009	1	8
180 7201170 02 0002 013			48 866	3%					1 548 952	85%							48 866	3%	174 559	10%	1 366 828	75%	1 366 828		2009	1	8
180 7201170 02 0003 001									7 925 773	95%									388 000	5%	7 184 559	86%			2010	2	4
180 7201170 02 0003 002																									2009	1	3
180 7201170 02 0003 003									12 172 999	86%									2 061 928	14%	11 364 452	80%	11 364 452		2007	1	4
180 7201170 02 0003 004			19 161	4%					321 809	74%							19 161	4%	74 122	17%	314 144	72%	314 144		2010	1	8
180 7201170 02 0003 005																									2010	1	8
180 7201170 02 0003 006																									2009	1	3
180 7201170 02 0003 007			378 459	5%					5 477 007	72%							378 459	5%	1 371 491	18%	4 854 633	64%	4 854 633		2008	1	2
180 7201170 02 0003 008																									2008	1	2
180 7201170 02 0003 009			199 472	4%					3 724 125	76%							199 472	4%	760 566	16%	3 644 336	75%	2 808 241	489 348	2008	2	3
180 7201170 02 0003 010																									2008	2	3
180 7201170 02 0003 011			61 347	2%					1 962 726	80%							61 347	2%	378 079	15%	1 938 187	79%	1 762 360		2008	2	3
180 7201170 02 0003 012																									2008	2	3
180 7201170 02 0003 013									2 673 616	94%									167 523	6%	2 394 209	84%			2010	2	8
180 7201170 02 0003 014									1 759 469	96%									77 565	4%	1 384 185	75%	1 050 659		2010	1	8
180 7201170 02 0003 015									831 038	95%									45 126	5%	599 855	68%	456 971		2010	1	8
180 7201170 02 0004 001					26 250	2%			1 445 879	86%									200 745	12%	1 445 879	86%	1 445 879		2007	2	2
180 7201170 02 0005 001																											
Sous Total 2 CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	75 123	0%	1 544 747	1%	251 828	0%			115 973 302	86%							1 365 262	1%	16 225 714	12%	108 112 023	80%	92 709 327	1 049 441			
180 7201170 03 0001 001																											
Sous Total 3 CHANGEMENT D'USAGE DE LOGEMENTS SOCIAUX																											
180 7201170 04 0001 001																											
Sous Total 4 REQUALIFICATION D'ILOTS ANCIENS DEGRADES																											
180 7201170 05 0001 001			151 560	9%	32 319	2%	102 000	6%	1 221 967	69%			105 919	6%					150 000	9%	1 045 590	59%	995 070		2007	1	7
180 7201170 05 0001 002			862 557	5%	183 935	1%	196 500	1%	10 405 700	66%			231 552	1%					3 960 081	25%	6 658 682	42%	4 028 014		2008	1	2
180 7201170 05 0001 003			254 086	9%	54 183	2%	171 000	6%	2 010 157	68%			201 433	7%					252 500	9%	1 715 821	58%	1 631 126		2008	1	2
180 7201170 05 0001 004					180 133	4%	568 500	11%	3 297 856	64%			696 853	14%					397 757	8%	3 250 604	63%			2007	2	2
180 7201170 05 0001 005			231 797	9%	49 430	2%	156 000	6%	1 681 747	66%			241 202	9%					200 000	8%	1 425 728	56%	1 348 462		2007	1	2
180 7201170 05 0001 006									787 500	75%									262 500	25%	787 500	75%	787 500		2009	1	2
180 7201170 05 0002 001									385 030	75%									128 344	25%	350 000	68%	350 000		2005	2	1
180 7201170 05 0003 001									149 682	76%									47 708	24%					2005	2	1
180 7201170 05 0004 001									575 563	75%									191 854	25%	574 000	75%	574 000		2006	2	2
180 7201170 05 0004 002									2 745 415	75%									915 138	25%	2 745 415	75%	2 745 415		2007	2	2
180 7201170 05 0004 003									732 240	75%									244 414	25%	732 240	75%	732 240		2007	2	3
180 7201170 05 0005 001									6 047 536	74%			952 000	12%					1 137 500	14%	6 047 536	74%	1 958 917		2008	2	3
180 7201170 05 0006 001																											
Sous Total 5 REHABILITATION			1 500 000	3%	500 000	1%	1 194 000	3%	30 040 393	69%			2 428 960	6%					7 887 795	18%	25 333 116	58%	15 150 744				
180 7201170 06 0001 001									1 600 000	50%									1 600 000	50%	1 580 982	49%	1 580 982		2006	1	10
180 7201170 06 0002 001			725 598	23%					893 144	28%									1 577 500	49%	893 144	28%	893 144		2007	1	5
180 7201170 06 0002 002																									2008	2	7
180 7201170 06 0003 001									11 590	50%									11 590	50%					2006	2	1
180 7201170 06 0004 001									52 750	50%									52 750	50%					2007	2	1
180 7201170 06 0005 001									559 000	50%									559 000	50%	559 000	50%	559 000		2007	2	2
180 7201170 06 0002 003			490 000	28%					394 173	22%									884 173	50%	217 338	12%	217 338		2011	2	5
180 7201170 06 0002 004									1 322 232	100%											1 190 008	90%	1 190 008		2011	2	4
180 7201170 06 0006 001																											
Sous Total 6 RESIDENTIALISATION			1 215 598	11%					4 832 889	45%									4 685 013	44%	4 440 472	41%	4 440 472				
180 7201170 07 0001 001																									2007	1	2
180 7201170 07 0001 002																									2007	1	2
180 7201170 07 0001 003									1 776 348	82%									389 930	18%	1 559 720	72%	1 559 720		2011	2	5
180 7201170 07 0001 004									79 905	50%									79 905	50%	79 905	50%	79 905		2011	2	5
180 7201170 07 0001 005									4 570 579	90%							500 000	10%			3 718 394	73%	3 718 394		2011	2	5
180 7201170 07 0002 001																											
Sous Total 7 AMELIORATION QUALITE DE SERVICE									6 426 832	87%							500 000	7%	469 835	6%	5 358 020	72%	5 358 020				

LORMONT GENICART - Avenue n°8

180	7201170	08	0001	001	Espace public central secteur de projet 1		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	2 727 335	19,6%	3 261 893	2 727 335	480 036	18%					749 100	27%											1 498 199	55%					2007	1	2
180	7201170	08	0001	002	Espace public central secteur de projet 2 - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2009	2	2
180	7201170	08	0001	003	Espace public central secteur de projet 3 & démol		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	900 000	19,6%	1 076 400	900 000	200 000	22%			700 000	78%																			2008	1	2
180	7201170	08	0001	004	Espace public central secteur de projet 4-ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2009	1	2
180	7201170	08	0001	005	ue de Paris-éclairage public, mobilier urbain et aménagements paysagers		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	1 155 000	19,6%	1 381 380	1 155 000	115 500	10%					238 750	21%					290 960	25%					509 790	44%	95 500	8%	95 500		2008	1	3
180	7201170	08	0001	006	, Garosse, Rabelais, des Arts/Eclairage publ mob urbain & esp paysagers		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	1 817 062	19,6%	2 173 206	1 817 062	177 746	10%					537 619	30%					135 000	7%					966 697	53%	177 746	10%	177 746		2010	2	3
180	7201170	08	0001	007	Eclairage publ. mob. urbain & esp pays./r J. Zay &		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	52 273	19,6%	62 518	52 273	5 227	10%					15 682	30%											31 364	60%	5 227	10%	5 227		2008	2	3
180	7201170	08	0001	008	Eclairage publ. mob. urbain & esp paysagers/r Lavergne-ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2008	2	3
180	7201170	08	0001	009	rage publ. mob. urbain & esp paysagers/r des Garosses - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2008	2	3
180	7201170	08	0001	010	Eclairage publ. mob. urbain & esp paysagers/r Rabelais-ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2009	2	3
180	7201170	08	0001	011	Mise en lumière espaces publics complémentaires		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	65 500	19,6%	78 338	65 500	6 550	10%					19 650	30%											39 300	60%	6 550	10%	6 550		2007	1	2
180	7201170	08	0001	012	Parvis tour Vincennes		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	207 652	19,6%	248 352	207 652	27 103	13%					62 763	30%											117 786	57%	9 524	5%	9 524		2006	2	2
180	7201170	08	0001	013	Travaux liés à la clarification foncière - phase 1		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	125 505	19,6%	150 104	125 505	43 927	35%																	81 578	65%	43 927	35%	43 927		2006	2	10
180	7201170	08	0001	014	rée Génicart I rue du Bellay/Eclairage publ. Mob. urbain & esp paysagers		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	1 140 156	19,6%	1 363 627	1 140 156	194 591	17%					204 464	18%											741 101	65%	194 591	17%	194 591		2007	1	4
180	7201170	08	0001	015	aménag pays, Ecl Publ et mob urbain voie traversante - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2010	2	3
180	7201170	08	0002	001	Voiries / av de Paris - 4 séquences		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	3 089 744	19,6%	3 695 334	3 089 744			2 162 821	70%									926 923	30%							1 472 614	48%	1 472 614		2008	1	3
180	7201170	08	0002	002	Voiries / rue Montaigne - 1ère et 2ème phase		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	1 592 000	19,6%	1 904 032	1 592 000			1 230 796	77%									361 204	23%							688 619	43%	688 619		2010	2	3
180	7201170	08	0002	003	Voiries / rue Jean Zay - rue Cantelaudette		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	339 150	19,6%	405 623	339 150			306 124	90%															33 026	10%	306 124	90%	306 124		2008	2	3
180	7201170	08	0002	004	Voiries / rues Lavergne, Garosse, Rabelais		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	2 514 214	19,6%	3 007 000	2 514 214			1 973 911	79%															540 303	21%	1 620 904	64%	1 620 904		2008	2	3
180	7201170	08	0002	005	Voiries / rue des Garosses-ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011		19,6%		0																									2008	2	3
180	7201170	08	0002	006	Voiries / rue Rabelais-ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011		19,6%		0																									2009	2	3
180	7201170	08	0002	007	Raccordement au réseau de chaleur / réseau primaire		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	3 616 000	19,6%	4 324 736	3 616 000	286 200	8%	2 396 700	66%			218 450	6%									218 450	6%	496 200	14%	1 523 066	42%	1 523 066		2007	1	8
180	7201170	08	0002	008	Rue des Arts (ex-voie traversante Génicart 3 - Bois Fleuri)		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	950 840	19,6%	1 137 205	950 840			713 340	75%			237 500	25%													452 783	48%	452 783		2010	2	3
180	7201170	08	0003	001	Voirie / nouvelle entrée Génicart 1		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	2 309 844	19,6%	2 762 573	2 309 844									808 383	35%							924 000	40%	577 461	25%					2007	1	4
180	7201170	08	0003	002	Libération de terrain (démolition école E. Leroy) -ligne supprimée		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029		19,6%		0																									2009	2	1
180	7201170	08	0003	003	Aménagement terrain Bénito		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	3 777 000	19,6%	4 517 292	3 777 000									2 219 200	59%							1 003 000	27%	554 800	15%	2 219 200	59%	2 219 200		2007	1	4
180	7201170	08	0003	004	Raccordement au réseau de chaleur / réseau seconda		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	1 116 000	19,6%	1 334 736	1 116 000			403 000	36%					434 000	39%									279 000	25%	434 000	39%	434 000		2007	1	8
180	7201170	08	0004	001	Aménagement terrain Bénito		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	1 837 657	19,6%	2 197 838	1 837 657									1 619 609	88%									218 048	12%	1 619 609	88%	1 619 609		2007	1	4
180	7201170	08	0004	002	nouvelle voie Jean Auriac et sente		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	376 125	19,6%	449 846	376 125									220 834	59%									155 291	41%	220 834	59%	220 834		2010	2	3
180	7201170	08	0004	003	Raccordement au réseau de chaleur / réseau secondaire 1ère phase		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	482 064	19,6%	508 577	482 064			198 061	41%					163 486	34%									120 516	25%	163 486	34%	163 486		2007	1	8
180	7201170	08	0004	004	Raccordement au réseau de chaleur / réseau secondaire 2ème phase		7201170	7201170							033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	377 936	19,6%	398 722	377 936			14 939	4%					268 514	71%									94 484	25%	268 514	71%	268 514		2007	1	8
180	7201170	08	0005	001	Raccordement au réseau de chaleur / réseau seconda		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	720 000	19,6%	861 120	720 000			160 000	22%					410 000	57%									150 000	21%	410 000	57%	410 000		2007	1	8
180	7201170	08	0006	001	Raccordement au réseau de chaleur / réseau seconda		7201170	7201170							033/LOGEVIE SA D'HLM/46120133700031	80 000	19,6%	95 680	80 000									65 714	82%									14 286	18%	64 206	80%	64 206		2007	1	8
180	7201170	08	0001	016	Travaux liés à la clarification foncière - phase 2		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	374 495	19,6%	447 876	374 495	131 073	35%																	243 422	65%	131 073	35%	131 073		2012	2	10
180	7201170	08	0002	009	Parvis de l'école Lurçat		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	400 000	19,6%	478 400	400 000			400 000	100%																					2011	1	4
180	7201170	08	0002	010	Rues Rousseau et Voltaire		7201170	7201170							033/COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX/24330031600011	1 000 000	19,6%	1 196 000	1 000 000			1 000 000	100%																					2012	2	3
180	7201170	08	0007	001			7201170	7201170									19,6%																													
					Sous Total 8 AMENAGEMENTS											33 143 551		39 518 408	33 143 552	1 667 953	5%	10 959 692	33%	700 000	2%	2 283 978	7%	6 209 740	19%			1 714 087	5%			2 145 450	6%	7 462 651	23%	12 128 097	37%	12 128 097				
				09	EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS												19,6%																													
180	7201170	09	0001	001	Réhabilitation foyer populaire		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	84 318	19,6%	100 844	84 318	21 079	25%					12 648	15%					33 727	40%					16 864	20%	21 079	25%	21 079		2004	1	1
180	7201170	09	0002	001	Créat pôle Brassens Camus, aménagement, démol salle Camus		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	8 728 730	19,6%	9 208 782	8 728 730	666 394	8%			3 308 000	38%	1 501 950	17%					1 130 386	13%			122 000	1%	2 000 000	23%					2010	2	3
180	7201170	09	0003	001	Démolition salle Albert Camus		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2008	2	1
180	7201170	09	0004	001	Mediathèque, réhab.salle Léo Lagrange, abords pays		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	8 871 846	19,6%	10 610 728	8 872 846	3 902 129	44%			120 000	1%	1 400 000	16%					1 000 000	11%	1 120 000	13%			1 330 717	15%					2007	1	3
180	7201170	09	0005	001	Réhabilitation point Alpilles-Vincennes - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2007	2	1
180	7201170	09	0006	001	Construction pôle éducatif Marcel Pagnol - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2008	2	2
180	7201170	09	0007	001	Construction pôle éducatif Bénito - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2008	1	2
180	7201170	09	0008	001	Réhabilitation locaux du Centre Social et Culturel - ligne supprimée		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015		19,6%		0																									2008	1	2
180	7201170	09	0009	001	Implantation Maison de la Justice et du Droit		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	437 023	19,6%	522 680	437 023	24 846	6%					150 000	34%											262 177	60%	24 846	6%	24 846		2007	1	2
180	7201170	09	0010	001	Maison Départementale deSolidarité et d'Insertion		7201170	7201170							031/CONSEIL GENERAL /22310001700423	7 000 000	19,6%	8 372 000	7 000 000					3 500 000	50%											3 500 000	50%							2009	1	3
180	7201170	09	0011	001	Equipement public la Ramade Bénito		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	300 000	19,6%	358 800	300 000	300 000	100%																							2014	2	6
					Sous Total 9 EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS											25 421 917		29 173 833	25 422 917	4 914 448	19%			6 928 000	27%	3 064 598	12%					2 164 113	9%	1 120 000	4%	3 622 000	14%	3 609 758	14%	45 925	0%	45 925				
				10	AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX												19,6%																													
180	7201170	10	0001	001	Locaux tertiaires site Génicart 3 - Im Plantagenêt		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	2 501 114	19,6%	2 991 332	2 501 114									2 011 114	80%									490 000	20%	1 678 920	67%	1 678 920		2007	1	1
180	7201170	10	0002	001	Locaux tertiaires site Génicart 1 dont antenne Dom		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	3 777 000	19,6%	4 517 292	3 777 000									2 929 000	78%									848 000	22%	2 294 000	61%	1 121 000		2007	2	6
180	7201170	10	0002	002	Locaux tertiaires site Bénito - 300m²		7201170	7201170							033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	606 322	19,6%	725 161	606 322									485 058	80%									121 264	20%	453 008	75%	135 000		2008	2	5
180	7201170	10	0003	001			7201170	7201170									19,6%																													
					Sous Total 10 AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTI											6 884 436		8 233 785	6 884 436									5 425 172	79%									1 459 264	21%	4 425 928	64%	2 934 920				
				11	INTERVENTIONS SUR HABITAT PRIVE												19,6%																													
180	7201170	11	0001	001	S/Site Génicart - 51 logements en accession		7201170	7201170			51		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	6 284 944	19,6%	7 516 793	7 516 793									7 006 793	93%									510 000	7%					2007	1	4
180	7201170	11	0001	002	S/Site Bénito - 59 logements en accession		7201170	7201170			59		######		033/DOMOFRANCE SA/45820496300029	7 447 394	19,6%	8 907 083	8 907 083									8 317 083	93%									590 000	7%					2007	1	4
180	7201170	11	0002	001	S/Site Bénito - 10 logements en accession		7201170	7201170			10		######		033/MESOLIA HABITAT/46920155200020	1 617 062	19,6%	1 706 000	1 706 000									1 606 000	94%									100 000	6%					2007	1	5
180	7201170	11	0003	001	S/site Bois Fleuri - 55 Logements en accession		7201170	7201170			55		######		033/AXANIS SA/45820594500025	5 016 722	19,6%	6 000 000	6 000 000									5 450 000	91%									550 000	9%					2012	2	8
180	7201170	11	0004	001			7201170	7201170									19,6%																													
					Sous Total 11 INTERVENTIONS SUR HABITAT PRIVE						175		######			20 366 122		24 129 876	24 129 876									22 379 876	93%									1 750 000	7%							
				12	INGENIERIE ETCONDUITE DE PROJET												19,6%																													
180	7201170	12	0001	001	Ingénierie de projet 2004		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	264 340	19,6%	316 151	264 340	16 315	6%			6 000	2%	6 000	2%					190 525	72%	18 000	7%	5 000	2%	22 500	9%					2004	1	2
180	7201170	12	0001	002	Ingénierie de projet 2005		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	230 585	19,6%	275 780	230 585	24 812	11%											66 633	29%					139 140	60%					2005	1	2
180	7201170	12	0001	003	Pilotage stratégique - IP 2006-2010		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	1 051 000	19,6%	1 256 996	1 051 000	506 500	48%									50 880	5%					19 000	2%	474 620	45%					2006	1	10
180	7201170	12	0001	004	Pilotage opérationnel - IP 2006-2010		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	457 500	19,6%	547 170	457 500	124 630	27%									104 120	23%							228 750	50%					2006	1	10
180	7201170	12	0001	005	Pilotage interne - IP 2006-2010		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	699 500	19,6%	836 602	699 500	349 750	50%																	349 750	50%					2006	1	10
180	7201170	12	0001	006	OPR Ingénierie urbanisme opérationnel		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	450 000	19,6%	450 000	450 000	41 250	9%							123 750	28%	41 250	9%					41 250	9%	202 500	45%					2009	1	4
180	7201170	12	0002	001	Régie-OPC-Etudes GIP 2005-2009		7201170	7201170							033/GIP DU GRD PROJET HAUTS DE GAR/18330038300019	477 568	19,6%	571 171	477 568	71 548	15%	44 424	9%							76 258	16%	74 077	16%					211 261	44%					2005	1	10
180	7201170	12	0002	002	Etudes - Evaluation GIP 2005-2009 - ligne supprimée		7201170	7201170							033/GIP DU GRD PROJET HAUTS DE GAR/18330038300019		19,6%		0																									2005	1	10
180	7201170	12	0002	003	Avenant OPC - GIP		7201170	7201170							033/GIP DU GRD PROJET HAUTS DE GAR/18330038300019	62 866	19,6%	75 188	62 866	25 000	40%	18 934	30%							18 932	30%													2007	1	8
180	7201170	12	0003	001	Ingénierie de projet - Génicart 3		7201170	7201170							033/OPH CUB AQUITANIS/39873148900017	150 000	19,6%	179 400	150 000									75 000	50%									75 000	50%					2007	1	8
180	7201170	12	0001	007	Ingénierie IP 2011-2012		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	400 000	19,6%	478 400	400 000	300 000	75%																	100 000	25%					2010	2	10
180	7201170	12	0001	008	Plan Stratégique Local		7201170	7201170							033/COMMUNE DE LORMONT/21330249000015	40 000	19,6%	47 840	40 000	20 000	50%																	20 000	50%					2012	2	4
180	7201170	12	0004	001			7201170	7201170									19,6%																													
					Sous Total 12 INGENIERIE ETCONDUITE DE PROJET											4 283 359		5 034 697	4 283 359	1 479 805	35%	63 358	1%	6 000	0%	6 000	0%	198 750	5%	291 440	7%	331 235	8%	18 000	0%	65 250	2%	1 823 521	43%							
TOTAL									6		6 990					298 079 434		329 619 688	317 393 226	8 137 329	3%	15 390 395	5%	8 385 828	3%	6 548 576	2%	193 310 309	61%	291 440	0%	6 638 395	2%	1 138 000	0%	7 697 962	2%	69 854 993	22%	159 843 580	50%	132 767 504	1 049 441			
PM opératio																																														

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre